

# UFF Actions Biodiversité

FONDS COMMUN DE PLACEMENT(FCP) DE DROIT FRANCAIS

## RAPPORT ANNUEL

Exercice clos le 31 décembre 2025

**Myria** Asset  
Management

**MYRIA ASSET MANAGEMENT**

Siège social : : 70, avenue de l'Europe 92270 BOIS-COLOMBES  
Société par Actions Simplifiée au capital de 1 500 000 € - RCS Nanterre 804 047 421  
Société de gestion de portefeuille agréée par l'Autorité des marchés financiers sous le numéro GP-14000039

# SOMMAIRE

<b>Acteurs .....</b>	<b>3</b>
<b>Caractéristiques de votre FCP et Informations concernant les placements et la gestion....</b>	<b>4</b>
<b>Autres informations.....</b>	<b>12</b>
<b>Rapport d'activité de l'OPCVM maître « Ofi Invest Biodiversity Global Equity compartiment de GLOBAL FUND » .....</b>	<b>14</b>
<b>Rapport certifié du commissaire aux comptes .....</b>	<b>44</b>
<b>• Comptes annuels</b>	
- Bilan Actif	
- Bilan Passif	
- Compte de Résultat	
<b>• Annexes aux comptes annuels</b>	
- Règles et méthodes comptables	
- Evolution de l'actif net	
- Compléments d'information	
<b>• Rapport du Commissaire aux Comptes sur les comptes annuels au 31 décembre 2025</b>	

# Acteurs

## **Société de gestion : MYRIA ASSET MANAGEMENT**

Société par Actions Simplifiée au capital de 1 500 000 euros  
Immatriculée au Régistre du Commerce et des Sociétés de Nanterre sous le numéro 804 047 421  
Société de gestion agréée par l'Autorité des marchés financiers (AMF) le 14 octobre 2014 sous le numéro GP-14000039  
Siège social : :70, avenue de l'Europe 92270 BOIS-COLOMBES - France

## **Dépositaire : CACEIS Bank**

Société Anonyme à Conseil d'Administration au capital de 1 280 677 691,03 euros  
Immatriculée au Régistre du Commerce et des Sociétés de Paris sous le numéro 692 024 722  
Établissement de crédit agréé par l'Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution (ACPR)  
Siège social : 89-91 rue Gabriel Péri – 92120 Montrouge  
Adresse postale : 12 place des États-Unis - CS 40083 - 92549 Montrouge CEDEX

## **Gestionnaire Comptable par délégation de la Société de gestion : CACEIS Fund Administration**

Société Anonyme au capital de 5 800 000 euros  
Immatriculée au Régistre du Commerce et des Sociétés de Paris sous le numéro 420 929 481  
Siège social : 89-91 rue Gabriel Péri – 92120 Montrouge  
Adresse postale : 12 place des États-Unis - CS 40083 - 92549 Montrouge CEDEX

## **Commissaire aux comptes : DELOITTE & ASSOCIÉS, représenté par Atsou DOH**

6, place de la Pyramide - 92908 PARIS LA DEFENSE - FRANCE

# Caractéristiques de votre FCP et Informations concernant les placements et la gestion

**FORME JURIDIQUE** : Fonds Commun de Placement (FCP) de droit Français

**FONDS MULTI-PARTS** : Oui

**CODE ISIN**

part A : FR0013446838

part N : FR001400OYI3

**FONDS NOURRICIER** : Oui

**CLASSIFICATION** : Le FCP est classé dans la catégorie suivante : néant

**AFFECTATION DES RÉSULTATS** : Capitalisation

**OBJECTIF DE GESTION**

Le FCP est un OPCVM nourricier investi à hauteur de 90% minimum de son actif net en parts de classe I-XL en euro fonds Ofi Invest Biodiversity Global Equity, compartiment de GLOBAL FUND, Sicav de droit luxembourgeois. Le reste sera investi en liquidités. L'objectif de gestion est identique à celui du compartiment Ofi Invest Biodiversity Global Equity, c'est-à-dire que « *participer au développement des marchés d'actions internationaux en investissant principalement dans des actions cotées de sociétés domiciliées et cotées sur des marchés réglementés ou d'autres marchés réglementés à l'échelle mondiale.* »

La performance du fonds nourricier sera inférieure à celle du maître en raison des frais de gestion propres au fonds nourricier.

La politique d'investissement du compartiment maître relève de la réglementation luxembourgeoise, en particulier concernant les critères extra financiers.

L'OPC maître promeut des critères environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG) au sens de l'article 9 du Règlement (UE) 2019/2088 sur la publication d'informations en matière de durabilité dans le secteur des services financiers (dit « Règlement Disclosure »). L'OPC est soumis à un risque en matière de durabilité tel que défini dans le profil de risque.

**INDICATEUR DE RÉFÉRENCE**

*Le Compartiment n'est pas géré par rapport à un indice de référence ; l'investisseur pourra néanmoins comparer la performance du Compartiment à celle de l'indice MSCI World. Cet indice libellé en euros offre une exposition aux actions de grandes et moyennes capitalisations des pays développés. Il est calculé quotidiennement et publié par MSCI Limited (cours de clôture, dividendes nets réinvestis).*

**STRATÉGIE D'INVESTISSEMENT et COMPOSITION DE L'ACTIF**

Le FCP est un OPCVM nourricier investi à hauteur de 90% minimum de son actif net en parts de classe I-XL en euro du fonds Ofi Invest Biodiversity Global Equity, compartiment de GLOBAL FUND, Sicav de

droit luxembourgeois et dont la stratégie d'investissement est décrite ci-dessous. A titre accessoire, en liquidités

*Le Compartiment sélectionne des sociétés responsables, actives et engagées dans la lutte contre l'érosion de la biodiversité et en faveur de la protection de la nature et de la restauration des écosystèmes. Le gestionnaire d'investissement sera lié par ces critères d'investissement. Afin d'atteindre son objectif d'investissement, ce Compartiment s'appuiera sur une recherche financière et extra-financière fondamentale pour sélectionner les titres individuels pour des positions à long terme.*

*La stratégie du Compartiment reste discrétionnaire et dépend de l'anticipation du marché par le Gestionnaire d'investissement. Étant donné que les sociétés poursuivant des objectifs de biodiversité peuvent englober un large éventail de capitalisations boursières, la politique du Compartiment consiste à investir dans toutes sortes de capitalisations boursières sans contrainte d'allocation par secteur, par pays (à l'exclusion des marchés émergents) ou par indice de référence.*

*Au moins 80 % des actifs nets du Compartiment sont investis en permanence dans des actions ordinaires de sociétés.*

*Le Compartiment peut investir jusqu'à 10 % de ses actifs nets dans des titres de créance notés " investment grade " au moment de leur acquisition (c'est-à-dire avec des notations minimales de " BBB- " pour Standard & Poor's Corporation et Fitch's Investors Service, Inc. et de " Baa3 " pour Moody's Investors Service, Inc. ou une qualité de crédit équivalente). Le Compartiment n'investira pas dans des titres convertibles contingents, des ABS/MBS, des titres non notés, des titres en difficulté et des titres en défaut.*

*Le Compartiment peut détenir des actifs liquides auxiliaires (c'est-à-dire des dépôts bancaires à vue, tels que des liquidités détenues sur des comptes courants auprès d'une banque accessible à tout moment) jusqu'à 10 % de ses actifs nets afin de couvrir des paiements courants ou exceptionnels, ou pour la durée nécessaire au réinvestissement dans des actifs éligibles prévus à l'article 41 (1) de la Loi de 2010 ou pour une période strictement nécessaire en cas de conditions de marché défavorables. À titre temporaire, pour une période strictement nécessaire et si des conditions de marché exceptionnellement défavorables le justifient, le Compartiment peut, afin de prendre des mesures visant à atténuer les risques liés à ces conditions de marché exceptionnelles en tenant compte des intérêts des Actionnaires, détenir des liquidités auxiliaires jusqu'à concurrence de 40 % de ses actifs nets.*

*Le Compartiment peut, (i) afin d'atteindre ses objectifs d'investissement, (ii) à des fins de trésorerie, et/ou (iii) en cas de conditions de marché défavorables, détenir jusqu'à 10 % de ses actifs nets en équivalents de trésorerie (c'est-à-dire des dépôts bancaires à l'exclusion des dépôts bancaires à vue, des instruments du marché monétaire ou des fonds du marché monétaire, à l'exclusion des OPC monétaires classés dans l'article 8 du SFDR et gérés par OFI Invest AM), conformément aux restrictions d'investissement applicables.*

*Le Compartiment ne peut détenir plus de 10 % de ses actifs nets au total en actifs liquides auxiliaires et en équivalents de trésorerie.*

*Le Compartiment ne peut détenir plus de 10 % de ses actifs nets au total en actions ou parts d'OPCVM ou d'autres OPC.*

*Compte tenu de l'objectif d'investissement du Compartiment, il n'existe pas d'indice de référence précis. La performance peut toutefois être comparée à l'indice MSCI World (l'indice de référence "). L'Indice de référence reflète la représentation des grandes et moyennes capitalisations sur 23 marchés développés et n'a d'autre but que de fournir une indication de performance. La stratégie du Compartiment et, par conséquent, les avoirs et les performances devraient différer largement de ceux de l'Indice de référence.*

*Le Compartiment sera géré activement et le Gestionnaire d'investissement a le pouvoir discrétionnaire d'acheter et de vendre des investissements pour le compte du Compartiment dans les limites de l'objectif et de la politique d'investissement.*

*Il est prévu que les titres de participation du Compartiment fassent partie de l'Indice de référence. Toutefois, pour déterminer la composition du portefeuille, le Gestionnaire d'investissement a toute latitude pour déterminer les pondérations individuelles ou sectorielles des titres de participation qui font partie de l'Indice de référence. Le Gestionnaire d'investissement utilisera également son entière discrétion pour investir dans des sociétés ou des secteurs non inclus dans l'Indice de référence afin de profiter d'opportunités d'investissement spécifiques.*

*La stratégie d'investissement implique que les positions du portefeuille peuvent s'écarter de l'Indice de référence. Cette déviation peut être significative et est susceptible d'être un élément clé expliquant la mesure dans laquelle le Compartiment peut surperformer l'Indice de référence.*

*En ce qui concerne les titres mentionnés ci-dessus, il est prévu que ce Compartiment investisse, à titre accessoire, dans de nouvelles émissions pour lesquelles une demande d'admission à la cote d'une bourse de valeurs ou d'un Autre marché réglementé sera demandée et obtenue dans un délai d'un an à compter de l'émission.*

*L'utilisation de techniques et d'instruments d'investissement est autorisée à des fins de couverture et de gestion efficace du portefeuille. Le Compartiment investira dans des instruments financiers dérivés conformément aux exigences énoncées à l'Annexe 1, Section I " Orientations et restrictions d'investissement ", A) (7) du Prospectus. Le Compartiment peut utiliser en particulier des instruments dérivés cotés et n'investira pas dans des instruments dérivés de gré à gré autres que des contrats de change à terme. Les contreparties aux instruments financiers dérivés de gré à gré seront sélectionnées parmi les institutions financières des Etats membres de l'OCDE (principalement l'UE, le Royaume-Uni et la Suisse), constituées sous la forme juridique principale de chaque juridiction (SA en France, GmbH en Allemagne et en Suisse, Plc ou Ltd au Royaume-Uni, etc.) soumises à une surveillance prudentielle (telles que les établissements de crédit ou les entreprises d'investissement) et spécialisées dans le type de transaction concerné, jouissant d'une bonne réputation et d'une notation minimale de " BBB - ". L'identité des contreparties sera divulguée dans le rapport annuel. Les contreparties n'auront aucun pouvoir discrétionnaire sur la composition ou la gestion du portefeuille du Compartiment ou sur les actifs sous-jacents des instruments financiers dérivés.*

*Le Compartiment ne conclura pas (i) d'accords de mise en pension ou de prise en pension, (ii) de prêts de titres et de matières premières et d'emprunts de titres et de matières premières, (iii) d'opérations d'achat-vente ou de vente-rachat, (iv) d'opérations de prêt sur marge, et (v) de swaps de rendement total.*

*Le Compartiment sera libellé en euros.*

*Ce Compartiment utilise l'approche par les engagements pour contrôler et mesurer l'exposition globale.*

*Les facteurs environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG) et les indicateurs de risque de durabilité sont intégrés au processus d'investissement et constituent un facteur déterminant pour la sélection des entreprises. Ce Compartiment promeut des caractéristiques environnementales ou sociales au sens de l'article 8 de la SFDR, mais n'a pas d'objectif d'investissement durable.*

*Le gestionnaire d'investissement prendra en compte les effets négatifs d'un investissement dans la mesure où ils sont financièrement significatifs.*

*De plus amples informations sur la manière dont le gestionnaire d'investissement intègre l'ESG dans son approche d'investissement, sur son modèle ESG propriétaire et sur la manière dont il s'engage avec les entreprises sont disponibles sur le site web <https://www.ofi-invest-am.com/pdf/principes-et-politiques/politique-investissement-responsable.pdf>.*

## **PROFIL DE RISQUE DU FCP**

Votre argent sera investi dans des instruments financiers sélectionnés par le gestionnaire financier par délégation. Ces instruments connaîtront les évolutions et les aléas des marchés financiers.

Au travers des investissements du FCP, les risques listés ci-dessous constituent les risques les plus appropriés du Compartiment. L'attention des investisseurs est attirée sur le fait que d'autres risques peuvent également concerner le Compartiment.

➤ **Risque lié aux actions**

*Investir dans des actions peut offrir un taux de rendement plus élevé que celui des titres de créance à court et à long terme. Cependant, les risques associés aux investissements en actions peuvent également être plus élevés car la performance des investissements en actions dépend de facteurs qui sont difficiles à prévoir. Ces facteurs comprennent la possibilité de baisses soudaines ou prolongées du marché et les risques associés aux entreprises individuelles. Le risque fondamental associé à tout portefeuille d'actions est le risque que la valeur des investissements qu'il détient diminue. La valeur des actions peut fluctuer en fonction des activités d'une société donnée ou des conditions générales du marché et/ou de l'économie. Historiquement, les actions ont fourni des rendements à long terme plus élevés et ont comporté des risques à court terme plus importants que d'autres choix d'investissement. Les investissements dans des titres de sociétés plus récentes peuvent être plus risqués que les investissements dans des sociétés plus établies.*

*Les investissements dans les warrants impliquent un degré de risque plus élevé, car la plus grande volatilité des prix des warrants peut entraîner une plus grande volatilité du prix des actions.*

*Les investisseurs doivent être conscients que la valeur des actions peut aussi bien baisser qu'augmenter et qu'un actionnaire peut ne pas récupérer le montant initialement investi en cas de transfert ou de rachat d'actions ou de liquidation. Aucune garantie ne peut être donnée quant à la réalisation des objectifs d'investissement du Compartiment.*

➤ **Investissements dans des titres à moyenne et petite capitalisation**

*Dans la mesure où un Compartiment investit dans des titres de sociétés de taille moyenne et de petite capitalisation, les investissements de ces Compartiments dans des sociétés plus petites et plus récentes peuvent être plus risqués que les investissements dans des sociétés plus grandes et mieux établies. Les actions des petites et moyennes entreprises sont généralement moins stables en termes de prix et moins liquides que les actions des grandes entreprises.*

➤ **Investissements en titres de créance**

*Les titres de créance sont soumis au risque d'incapacité de l'émetteur à honorer les paiements du principal et des intérêts de l'obligation (risque de crédit) et peuvent également être soumis à la volatilité des prix en raison de facteurs tels que la sensibilité aux taux d'intérêt, la perception par le marché de la solvabilité de l'émetteur et la liquidité générale du marché (risque de marché).*

➤ **Instruments financiers dérivés de gré à gré et risque de contrepartie**

*Les produits dérivés de gré à gré sont exécutés directement avec la contrepartie plutôt que par l'intermédiaire d'une bourse reconnue et d'une chambre de compensation. Les contreparties aux produits dérivés de gré à gré ne bénéficient pas des mêmes protections que celles qui s'appliquent à celles qui négocient sur des bourses reconnues, telles que la garantie de performance d'une chambre de compensation.*

*Conformément à son objectif et à sa politique d'investissement, lorsqu'un Compartiment conclut des transactions sur des produits dérivés " de gré à gré " (OTC), il s'expose à un risque de crédit et de contrepartie accru, que le Gestionnaire d'investissement s'efforcera d'atténuer par le biais d'accords de garantie. La conclusion de transactions sur les marchés de gré à gré exposera le Compartiment au crédit de ses contreparties et à leur capacité à respecter les termes des contrats. En cas de faillite ou d'insolvabilité d'une contrepartie, le Compartiment pourrait subir des retards dans la liquidation de la position et des pertes importantes, y compris des baisses de la valeur de ses investissements pendant la période au cours de laquelle le Compartiment cherche à faire valoir ses droits, l'incapacité de réaliser des gains sur ses investissements au cours de cette période et les frais et dépenses encourus pour faire valoir ses droits. Il est également possible que les accords et les techniques dérivées susmentionnés soient résiliés en raison, par exemple, d'une faillite, d'une illégalité croissante ou d'un changement des lois fiscales ou comptables par rapport à celles en vigueur au moment où l'accord a été conclu.*

➤ **Investissements dans des produits dérivés**

*Un investissement dans des produits dérivés peut comporter des risques supplémentaires pour les investisseurs. Ces risques supplémentaires peuvent résulter de tout ou partie des éléments suivants : (i) les facteurs d'effet de levier associés aux transactions dans le Compartiment ; et/ou (ii) la solvabilité des contreparties à ces transactions dérivées ; et/ou (iii) l'illiquidité potentielle des marchés d'instruments dérivés. Dans la mesure où les instruments dérivés sont utilisés à des fins spéculatives, le risque global de perte pour le Compartiment peut être accru. Dans la mesure où les instruments dérivés sont utilisés à des fins de couverture, le risque de perte pour le Compartiment peut être accru lorsque la valeur de l'instrument dérivé et la valeur du titre ou de la position qu'il couvre sont insuffisamment corrélées.*

➤ **Risque de durabilité sur les rendements des produits financiers**

*Les risques de durabilité sont principalement liés aux événements climatiques résultant du changement climatique (connus sous le nom de risques physiques), à la capacité des entreprises à répondre au changement climatique (connus sous le nom de risques de transition) et qui peuvent entraîner des pertes imprévues affectant les investissements et la performance financière du Compartiment. Ces risques de durabilité comprennent également les risques liés à la biodiversité. Les risques physiques résultent d'une dépendance aux services écosystémiques, tandis que les risques de transition et de responsabilité sont plus susceptibles de résulter d'impacts sur la biodiversité. Ainsi, le portefeuille d'investissement du Compartiment peut être vulnérable à des changements significatifs dans le fonctionnement des services écosystémiques, mais également subir les impacts de réglementations, de campagnes défavorables ou de l'apparition de changements dans les conditions naturelles, ce qui peut affecter la rentabilité de l'entreprise investie. Les événements sociaux (inégalités, relations de travail, investissement dans le capital humain, prévention des accidents, changements dans le comportement des consommateurs, etc.) ou les lacunes en matière de gouvernance (violations récurrentes et importantes des accords internationaux, corruption, qualité et sécurité des produits et pratiques de vente) peuvent également se traduire par des risques de durabilité.*

## **CHANGEMENTS INTERVENUS**

**31<sup>er</sup> octobre 2025 :**

- Mutation du FCP « UFF IMPACT ENVIRONNEMENT », changement d'OPCVM maître il deviendra nourricier de la part de classe I-XL en EURO du fonds Ofi Invest Biodiversity Global Equity, compartiment de GLOBAL FUND, Sicav de droit luxembourgeois.
- Nouvelle dénomination « UFF ACTIONS BIODIVERSITE »
- Changement de clôture d'exercice de septembre à décembre.

Une clôture exceptionnelle sera initiée en décembre 2025

## **CHANGEMENTS ENVISAGÉS**

Néant.

## **POLITIQUE DE RÉMUNÉRATION**

### Préambule :

Conformément aux Directives UCITS V et AIFM, MYRIA ASSET MANAGEMENT a mis en place une politique de rémunération applicable aux collaborateurs dont les fonctions sont susceptibles d'influencer le profil de risque de la Société de Gestion ou des OPCVM et FIA gérés.

La politique de rémunération aligne les risques pris par le personnel avec ceux des investisseurs et ceux de la société de gestion ; elle est conforme à la stratégie économique, aux objectifs, aux valeurs et aux intérêts de la société de gestion.

### Éléments qualitatifs :

Conformément à la politique de rémunération de la Société de Gestion, la décision d'attribution des rémunérations est prise collégalement par le Comité de Direction de MYRIA ASSET MANAGEMENT et présentée au comité des nominations et rémunérations de l'UFF.

Le montant de ces rémunérations est apprécié sur la base des critères tels que déterminés dans la politique de rémunération (exemples : évaluation qualitative des résultats et performances individuelles, appréciation du respect des procédures et de l'environnement de contrôle et de conformité...).

S'agissant des rémunérations variables, elles prennent exclusivement la forme de primes exceptionnelles ayant la nature de traitements et salaires. Compte tenu des montants déterminés au titre de l'exercice 2025, aucun versement en parts d'OPCVM ou de FIA ni report de versement n'ont été mis en œuvre.

Le Comité de Direction procède annuellement à une revue de la politique de rémunération et veille à sa conformité à la réglementation.

### Éléments quantitatifs :

Le personnel concerné ainsi que les rémunérations afférentes sont détaillés ci-dessous.

Effectif total sur l'année 2025 : 11, dont 9 preneurs de risque.

Rémunération brute totale + montant brut primes versées au titre de l'année 2025 : 1 422 milliers d'euros, le tout ventilé de la façon suivante :

1. en fonction des catégories de personnel :

- 1 319 milliers d'euros versés aux preneurs de risque,
- 103 milliers d'euros versés aux autres collaborateurs,

2. en fonction de la nature de la rémunération : (Toutes typologies de collaborateurs confondues)

- 1121 milliers d'euros de rémunérations fixes,
- 301 milliers d'euros de rémunérations variables

## **POLITIQUE D'INVESTISSEMENT**

Le FCP est un OPCVM nourricier investi à hauteur de 90% minimum de son actif net en parts de classe I-XL en euro fonds Ofi Invest Biodiversity Global Equity, compartiment de GLOBAL FUND, Sicav de droit luxembourgeois les actifs ont été intégralement investis en parts de ce fonds.

Pour mémoire et conformément à ce qui est indiqué dans le prospectus complet le fait d'investir dans un fonds maître fait supporter indirectement au fonds nourricier 0.50% maximum TTC de frais de gestion ainsi que d'autres frais indirects (L'OPCVM pouvant être investi jusqu'à 10% en parts ou actions d'OPCVM, des frais indirects pourront être prélevés).

### **FRAIS**

Le fonds étant nourricier du FCP du fonds Ofi Invest Biodiversity Global Equity, compartiment de GLOBAL FUND, Sicav de droit luxembourgeois », les actifs ont été investis en permanence à 90% minimum en parts de ce fonds et à titre accessoire, en liquidités. Pour mémoire et conformément à ce qui est indiqué dans le prospectus complet, le fait d'investir dans un fonds maître fait supporter indirectement au fonds nourricier les frais de ce dernier.

Pour rappel, les tableaux des frais du fonds nourricier et de son maître sont les suivants :

### Frais du fonds nourricier

Frais facturés à l'OPCVM	Assiette	Taux barème
Frais de gestion financière et Frais de fonctionnement et autres services ( *)	Actif net	Part A : 1,85 % TTC maximum Part N : 1,76% TTC maximum
Frais indirects maximum (commissions et frais de gestion)	Actif net	(**)
Commissions de mouvement 100% Dépositaire )pour le traitement des ordres)	Prélèvement sur chaque transaction OPC	De 10 à 25 euros HT
Commissions de surperformance	Actif net	Néant

(\*) Conformément à la Position-recommandation AMF DOC-2011-05, sont inclus dans les « frais de fonctionnement et autres services », les frais suivants :

- Les frais d'enregistrement et de référencement des fonds
- Les frais d'information clients et distributeurs
- Les frais des données
- Les frais de dépositaire, juridiques, audit, fiscalité, etc.
- Les frais liés au respect d'obligations réglementaires et aux reporting régulateurs

(\*\*) Le détail des frais de l'OPCVM maître, est présenté ci-dessous

### Frais de la classe classe I-XL en euro du fonds Ofi Invest Biodiversity Global Equity, compartiment de GLOBAL FUND, Sicav de droit luxembourgeois :

Frais de gestion	Assiette	Taux / barème
Frais de gestion	Actif net	0.40% maximum
Commission de surperformance	Actif net	Néant

### Autres charges applicables :

La Société est soumise au Luxembourg à une taxe d'abonnement de 0,05 % par an de ses actifs nets, payable trimestriellement et calculée sur la valeur liquidative du Compartiment concerné à la fin du trimestre en question. Un taux d'imposition réduit de 0.01% par an de l'actif net sera applicable (i) aux organismes dont le seul objet est le placement collectif en instruments du marché monétaire et le placement de dépôts auprès d'établissements de crédit, (ii) aux organismes dont le seul objet est le placement collectif en dépôts auprès d'établissements de crédit et (iii) aux compartiments individuels des OPC à compartiments multiples visés par la Loi de 2010 ainsi qu'aux catégories individuelles de titres émis au sein d'un OPC ou d'un compartiment d'un OPC à compartiments multiples, à condition que les titres de ces compartiments ou catégories soient réservés à un ou plusieurs Investisseurs Institutionnels.

Le dépositaire aura droit à une commission annuelle égale à un pourcentage des actifs de chaque Compartiment ou Catégorie d'actions conforme aux pratiques du marché au Luxembourg, sous réserve d'une commission forfaitaire minimale par Compartiment de 3 000 EUR et d'un taux annuel variable prévu jusqu'à un maximum de deux pour cent (2,0 %) par an. La commission du dépositaire s'accumulera chaque jour d'évaluation et sera payable trimestriellement à terme échu sur les actifs de la Société et allouée à chaque Compartiment et Catégorie d'actions. Le dépositaire aura également droit à des frais de transaction facturés sur la base des investissements effectués par chaque Compartiment, conformément aux pratiques du marché au Luxembourg. Les commissions versées au dépositaire peuvent varier en fonction de la nature des investissements de chaque Compartiment et des pays et/ou marchés dans lesquels les investissements sont effectués. Le dépositaire aura également droit au remboursement des dépenses raisonnables qu'il aura engagées dans l'exercice de ses fonctions ou pour tout service supplémentaire que la Société pourrait souscrire.

L'Agent d'administration, de registre et de transfert aura droit à une commission annuelle égale à un pourcentage de la valeur liquidative de chaque Compartiment ou Catégorie d'actions conforme aux pratiques du marché au Luxembourg, sous réserve d'une commission forfaitaire minimale par compartiment de 10 000 EUR et d'un taux annuel variable prévu jusqu'à un maximum de deux pour cent (2,0 %) par an. La commission d'administration, de registre et d'agent de transfert s'accumulera chaque jour d'évaluation et sera payable trimestriellement à terme échu sur les actifs de la Société et allouée à chaque compartiment et catégorie d'actions. L'Agent

*d'administration, de registre et de transfert aura également droit au remboursement des frais raisonnables encourus dans l'exercice de ses fonctions ou au paiement de tout service supplémentaire que la Société pourrait souscrire.*

Pour information, le taux de frais courants prélevés par le fonds nourricier au titre de l'exercice clos au 31/12/2025 est de

Pour la part A : 2,38% et se décompose comme suit :

- 2,14% de frais de gestion propres au nourricier
- 0,24% de coûts induits liés à l'investissement dans le fonds Maître

Pour la part N : 2,16 et se décompose comme suit :

- 1,92% de frais de gestion propres au nourricier
- 0,24% de coûts induits liés à l'investissement dans le fonds Maître

### **PRINCIPAUX MOUVEMENTS DANS LE PORTEFEUILLE AU COURS DE L'EXERCICE**

Titres	Acquisitions	Cessions
OFI INVEST BIODIVERSITY	71 362 554	-76 502 140

# Autres informations du fonds maître

## « Ofi Invest Biodiversity Global Equity »

### **EXERCICE DU DROIT DE VOTE AUX ASSEMBLÉES POUR LES TITRES DÉTENUS EN PORTEFEUILLE**

L'exercice du droit de vote pour les titres détenus dans le portefeuille est effectué en toute indépendance dans l'intérêt exclusif des porteurs de parts. Le gérant financier par délégation exerce au fil de l'eau les droits de vote attachés aux titres détenus en portefeuille selon sa propre politique d'exercice.

### **LA SÉLECTION ET L'ÉVALUATION DES INTERMÉDIAIRES ET CONTREPARTIES**

Conformément au Règlement Général de l'AMF, la société de gestion a mis en place une « Politique de Meilleure Sélection / Meilleure exécution » des intermédiaires et contreparties, tenue à disposition des investisseurs sur le site internet de la société de gestion [www.myria-am.com](http://www.myria-am.com). L'objectif de cette politique est de sélectionner, selon différents critères prédéfinis, les négociateurs et les intermédiaires dont la politique d'exécution permettra d'assurer le meilleur résultat possible lors de l'exécution des ordres. Pour toute information complémentaire, les porteurs de parts peuvent se reporter au rapport annuel du Fonds.

### **RISQUE GLOBAL**

Le FCP est investi en totalité (sauf liquidités accessoires) dans la classe XL en euro du fonds Ofi Invest Biodiversity Global Equity, compartiment de GLOBAL FUND, Sicav de droit luxembourgeois.

La méthode de calcul du risque global de l'OPCVM est celle du calcul de l'engagement telle que définie à l'article 411-73 et suivants du Règlement général de l'AMF.

### **CRITÈRES ESG**

Compte tenu de la nature des stratégies d'investissements mises en œuvre par la société de gestion, à savoir la sélection de gérant dans le cadre de la multi gestion, le choix des sous-jacents utilisés n'est pas dicté ni contraint par la prise en compte de critères ESG.

### **POLITIQUE DE DISTRIBUTION**

L'OPCVM a opté pour la capitalisation.

### **RÈGLES D'INVESTISSEMENT**

L'OPCVM respectera les règles d'investissement et les ratios réglementaires définis par le Code Monétaire et Financier et par le Règlement Général de l'AMF.

### **TECHNIQUES DE GESTION EFFICACE DE PORTEFEUILLE**

Compte tenu de la nature de la gestion financière du FCP, la société de gestion n'utilise aucune technique de gestion efficace de portefeuille.

### **TRANSPARENCE DES OPERATIONS DE FINANCEMENT SUR TITRES ET DE LA REUTILISATION DES INSTRUMENTS FINANCIERS – REGLEMENT SFTR – EN DEVISE DE COMPTABILITE DE L'OPC (EUR).**

Au cours de l'exercice l'OPC n'a pas fait l'objet d'opération relevant de la réglementation SFTR.

# Rapport d'activité de l'OPCVM maître « Ofi Invest Biodiversity Global Equity »

## **LE RAPPORT DE GESTION DE OFI INVEST Asset Management** **NOVEMBRE 2025 - DECEMBRE 2025**

*Les actifs à risque ont réalisé un nouveau bon millésime en 2025 malgré un mois de décembre atone à Wall Street. Les places boursières mondiales ont été soutenues pendant l'année par les baisses des taux d'intérêt de la Réserve fédérale (Fed) et l'engouement suscité par l'intelligence artificielle (IA). L'année a cependant été mouvementée en raison de la politique commerciale erratique du président américain Donald Trump, des tensions géopolitiques persistantes et des doutes sur les valorisations élevées du secteur technologique américain.*

*Dans ce cadre, l'Europe, moins exposée aux fluctuations des valeurs technologiques et à l'inconstance politique de Donald Trump, affiche, une fois n'est pas coutume, une performance annuelle similaire à celle de Wall Street en devises locales. Le Vieux Continent a profité de l'adoption, mi-mars, du plan d'investissement allemand dans la défense et les infrastructures et de la bonne santé du secteur bancaire.*

*Les marchés japonais ont également connu une belle année, portés par l'euphorie autour de l'intelligence artificielle, la faiblesse du yen, des politiques budgétaires accommodantes sous la nouvelle première ministre Sanae Takaichi et des attentes de réforme de la gouvernance d'entreprise favorables aux valorisations.*

*Dans ce contexte le fonds a généré une performance absolue positive, à deux chiffres, supérieure à celle du MSCI World. Cette bonne performance absolue s'explique par une forte contribution de plusieurs secteurs : les financières (présence de quelques banques essentiellement européennes en portefeuille bien que ce secteur soit peu présent dans l'univers d'investissement), la technologie (la majorité des titres liés à l'intelligence artificielle au sens large ont bien fonctionné en 2025) mais aussi les services aux collectivités ou encore l'industrie. »*

**Performances : du 30/09/2025 au 31/12/2025** (reprise du fonds le 31 octobre 2025)  
Sur l'exercice arrêté au 31 décembre 2025, ce fonds a réalisé une performance

Part A : 3,32%

Part N : 3,34%

Pour 3,40% pour son indice de référence.

Les performances passées ne préjugent pas des performances futures. Elles ne sont pas constantes dans le temps.

# Rapport certifié du commissaire aux comptes

# **UFF ACTIONS BIODIVERSITE**

Fonds Commun de Placement

Société de Gestion :  
MYRIA AM

70 avenue de l'Europe  
92270 BOIS-COLOMBES

---

## **Rapport du Commissaire aux Comptes sur les comptes annuels**

Exercice de 3 mois clos le 31 décembre 2025

## UFF ACTIONS BIODIVERSITE

Fonds Commun de Placement

Société de Gestion :  
MYRIA AM

70 avenue de l'Europe  
92270 BOIS-COLOMBES

### Rapport du Commissaire aux Comptes sur les comptes annuels

Exercice de 3 mois clos le 31 décembre 2025

---

Aux porteurs de parts du FCP UFF ACTIONS BIODIVERSITE,

#### Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par la société de gestion, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'organisme de placement collectif UFF ACTIONS BIODIVERSITE constitué sous forme de fonds commun de placement (FCP) relatifs à l'exercice de 3 mois clos le 31 décembre 2025, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine du FCP, à la fin de cet exercice.

#### Fondement de l'opinion sur les comptes annuels

##### Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

## **Indépendance**

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1er octobre 2025 à la date d'émission de notre rapport.

## **Justification des appréciations**

En application des dispositions des articles L.821-53 et R.821-180 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués, sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues et sur la présentation d'ensemble des comptes.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

## **Vérifications spécifiques**

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion établi par la société de gestion.

## **Responsabilités de la société de gestion relatives aux comptes annuels**

Il appartient à la société de gestion d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la société de gestion d'évaluer la capacité du FCP à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider le FCP ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été établis par la société de gestion.

## **Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels**

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes

d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.821-55 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre FCP.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre:

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la société de gestion, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la société de gestion de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité du FCP à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier;

- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Paris La Défense, le 01 juin 2026

Le Commissaire aux Comptes

Deloitte & Associés

*Atsou DOH*

Atsou DOH

Bilan Actif au 31/12/2025 en EUR	31/12/2025	30/09/2025
<b>Immobilisations corporelles nettes</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>Titres financiers</b>		
<b>Actions et valeurs assimilées (A)</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
Négoiciées sur un marché réglementé ou assimilé	0,00	0,00
Non négoiciées sur un marché réglementé ou assimilé	0,00	0,00
<b>Obligations convertibles en actions (B)</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
Négoiciées sur un marché réglementé ou assimilé	0,00	0,00
Non négoiciées sur un marché réglementé ou assimilé	0,00	0,00
<b>Obligations et valeurs assimilées (C)</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
Négoiciées sur un marché réglementé ou assimilé	0,00	0,00
Non négoiciées sur un marché réglementé ou assimilé	0,00	0,00
<b>Titres de créances (D)</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
Négoiés sur un marché réglementé ou assimilé	0,00	0,00
Non négoiés sur un marché réglementé ou assimilé	0,00	0,00
<b>Parts d'OPC et de fonds d'investissements (E)</b>	<b>67 695 021,93</b>	<b>70 168 151,61</b>
OPCVM	67 695 021,93	70 168 151,61
FIA et équivalents d'autres Etats membres de l'Union Européenne	0,00	0,00
Autres OPC et fonds d'investissements	0,00	0,00
<b>Dépôts (F)</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>Instruments financiers à terme (G)</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>Opérations temporaires sur titres (H)</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
Créances représentatives de titres financiers reçus en pension	0,00	0,00
Créances représentatives de titres donnés en garantie	0,00	0,00
Créances représentatives de titres financiers prêtés	0,00	0,00
Titres financiers empruntés	0,00	0,00
Titres financiers donnés en pension	0,00	0,00
Autres opérations temporaires	0,00	0,00
<b>Prêts (I) (*)</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>Autres actifs éligibles (J)</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>Sous-total actifs éligibles I = (A+B+C+D+E+F+G+H+I+J)</b>	<b>67 695 021,93</b>	<b>70 168 151,61</b>
<b>Créances et comptes d'ajustement actifs</b>	<b>224 716,84</b>	<b>259 993,31</b>
<b>Comptes financiers</b>	<b>0,00</b>	<b>143 553,12</b>
<b>Sous-total actifs autres que les actifs éligibles II</b>	<b>224 716,84</b>	<b>403 546,43</b>
<b>Total de l'actif I+II</b>	<b>67 919 738,77</b>	<b>70 571 698,04</b>

(\*) L'OPC sous revue n'est pas concerné par cette rubrique.

<b>Bilan Passif au 31/12/2025 en EUR</b>	<b>31/12/2025</b>	<b>30/09/2025</b>
<b>Capitaux propres :</b>		
Capital	65 469 758,27	74 726 902,13
Report à nouveau sur revenu net	0,00	0,00
Report à nouveau des plus et moins-values réalisées nettes	0,00	0,00
Résultat net de l'exercice	2 176 191,87	-4 427 853,56
<b>Capitaux propres I</b>	<b>67 645 950,14</b>	<b>70 299 048,57</b>
<b>Passifs de financement II (*)</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>Capitaux propres et passifs de financement (I+II)</b>	<b>67 645 950,14</b>	<b>70 299 048,57</b>
<b>Passifs éligibles :</b>		
<b>Instruments financiers (A)</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
Opérations de cession sur instruments financiers	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres financiers	0,00	0,00
<b>Instruments financiers à terme (B)</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>Emprunts (C) (*)</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>Autres passifs éligibles (D)</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>Sous-total passifs éligibles III = (A+B+C+D)</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>Autres passifs :</b>		
Dettes et comptes d'ajustement passifs	175 824,15	272 649,47
Concours bancaires	97 964,48	0,00
<b>Sous-total autres passifs IV</b>	<b>273 788,63</b>	<b>272 649,47</b>
<b>Total Passifs : I+II+III+IV</b>	<b>67 919 738,77</b>	<b>70 571 698,04</b>

(\*) L'OPC sous revue n'est pas concerné par cette rubrique.

Compte de résultat au 31/12/2025 en EUR	31/12/2025	30/09/2025
<b>Revenus financiers nets</b>		
<b>Produits sur opérations financières :</b>		
Produits sur actions	0,00	0,00
Produits sur obligations	0,00	0,00
Produits sur titres de créances	0,00	0,00
Produits sur parts d'OPC	0,00	0,00
Produits sur instruments financiers à terme	0,00	0,00
Produits sur opérations temporaires sur titres	0,00	0,00
Produits sur prêts et créances	0,00	0,00
Produits sur autres actifs et passifs éligibles	0,00	0,00
Autres produits financiers	216,34	2 366,46
<b>Sous-total produits sur opérations financières</b>	<b>216,34</b>	<b>2 366,46</b>
<b>Charges sur opérations financières :</b>		
Charges sur opérations financières	0,00	0,00
Charges sur instruments financiers à terme	0,00	0,00
Charges sur opérations temporaires sur titres	0,00	0,00
Charges sur emprunts	0,00	0,00
Charges sur autres actifs et passifs éligibles	0,00	0,00
Charges sur passifs de financement	0,00	0,00
Autres charges financières	-296,97	0,00
<b>Sous-total charges sur opérations financières</b>	<b>-296,97</b>	<b>0,00</b>
<b>Total revenus financiers nets (A)</b>	<b>-80,63</b>	<b>2 366,46</b>
<b>Autres produits :</b>		
Rétrocession des frais de gestion au bénéfice de l'OPC	0,00	0,00
Versements en garantie de capital ou de performance	0,00	0,00
Autres produits	0,00	0,00
<b>Autres charges :</b>		
Frais de gestion de la société de gestion	-346 051,75	-1 594 144,52
Frais d'audit, d'études des fonds de capital investissement	0,00	0,00
Impôts et taxes	0,00	0,00
Autres charges	0,00	0,00
<b>Sous-total autres produits et autres charges (B)</b>	<b>-346 051,75</b>	<b>-1 594 144,52</b>
<b>Sous-total revenus nets avant compte de régularisation (C = A-B)</b>	<b>-346 132,38</b>	<b>-1 591 778,06</b>
<b>Régularisation des revenus nets de l'exercice (D)</b>	<b>12 684,25</b>	<b>13 569,79</b>
<b>Sous-total revenus nets I = (C+D)</b>	<b>-333 448,13</b>	<b>-1 578 208,27</b>
<b>Plus ou moins-values réalisées nettes avant compte de régularisations :</b>		
Plus ou moins-values réalisées	15 086 832,78	1 233 773,99
Frais de transactions externes et frais de cession	-888,00	-2 664,00
Frais de recherche	0,00	0,00
Quote-part des plus-values réalisées restituées aux assureurs	0,00	0,00
Indemnités d'assurance perçues	0,00	0,00
Versements en garantie de capital ou de performance reçus	0,00	0,00
<b>Sous-total plus ou moins-values réalisées nettes avant compte de régularisations (E)</b>	<b>15 085 944,78</b>	<b>1 231 109,99</b>
<b>Régularisations des plus ou moins-values réalisées nettes (F)</b>	<b>-684 415,42</b>	<b>-15 066,62</b>
<b>Plus ou moins-values réalisées nettes II = (E+F)</b>	<b>14 401 529,36</b>	<b>1 216 043,37</b>

Compte de résultat au 31/12/2025 en EUR	31/12/2025	30/09/2025
<b>Plus ou moins-values latentes nettes avant compte de régularisations :</b>		
Variation des plus ou moins-values latentes y compris les écarts de change sur les actifs éligibles	-12 420 376,92	-4 200 625,22
Ecart de change sur les comptes financiers en devises	0,00	0,00
Versements en garantie de capital ou de performance à recevoir	0,00	0,00
Quote-part des plus-values latentes à restituer aux assureurs	0,00	0,00
<b>Sous-total plus ou moins-values latentes nettes avant compte de régularisation (G)</b>	<b>-12 420 376,92</b>	<b>-4 200 625,22</b>
<b>Régularisations des plus ou moins-values latentes nettes (H)</b>	<b>528 487,56</b>	<b>134 936,56</b>
<b>Plus ou moins-values latentes nettes III = (G+H)</b>	<b>-11 891 889,36</b>	<b>-4 065 688,66</b>
<b>Acomptes :</b>		
Acomptes sur revenus nets versés au titre de l'exercice (J)	0,00	0,00
Acomptes sur plus ou moins-values réalisées nettes versés au titre de l'exercice (K)	0,00	0,00
<b>Total Acomptes versés au titre de l'exercice IV = (J+K)</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>Impôt sur le résultat V (*)</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>Résultat net I + II + III + IV + V</b>	<b>2 176 191,87</b>	<b>-4 427 853,56</b>

(\*) L'OPC sous revue n'est pas concerné par cette rubrique.

# Annexe des comptes annuels

## A. Informations générales

### A1. Caractéristiques et activité de l'OPC à capital variable

#### A1a.Stratégie et profil de gestion

Le FCP est un OPCVM nourricier investi à hauteur de 90% minimum de son actif net en parts de classe I-XL en euro fonds Ofi Invest Biodiversity Global Equity, compartiment de GLOBAL FUND, Sicav de droit luxembourgeois. Le reste sera investi en liquidités. L'objectif de gestion est identique à celui du compartiment Ofi Invest Biodiversity Global Equity, c'est-à-dire que « *participer au développement des marchés d'actions internationaux en investissant principalement dans des actions cotées de sociétés domiciliées et cotées sur des marchés réglementés ou d'autres marchés réglementés à l'échelle mondiale* »

Le prospectus / règlement de l'OPC décrit de manière complète et précise ces caractéristiques.

**A1b.Eléments caractéristiques de l'OPC au cours des 5 derniers exercices**

	30/09/2022	29/09/2023	30/09/2024	30/09/2025	31/12/2025
<b>Actif net Global en EUR</b>	<b>67 503 037,70</b>	<b>71 121 156,62</b>	<b>70 656 879,23</b>	<b>70 299 048,57</b>	<b>67 645 950,14</b>
<b>Part UFF ACTIONS BIODIVERSITE Part A en EUR</b>					
Actif net	67 503 037,70	71 121 156,62	70 656 777,01	69 168 760,96	63 895 519,75
Nombre de titres	57 902,2922	56 785,0385	47 926,6120	49 871,8578	44 588,3061
Valeur liquidative unitaire	1 165,80	1 252,46	1 474,27	1 386,92	1 433,01
Capitalisation unitaire sur plus et moins-values nettes	3,34	9,75	61,14	23,98	305,08
Capitalisation unitaire sur revenu	-27,12	-27,23	-30,69	-31,12	-7,08
<b>Part UFF ACTIONS BIODIVERSITE Part N en EUR</b>					
Actif net	0,00	0,00	102,22	1 130 287,61	3 750 430,39
Nombre de titres	0,00	0,00	1,0000	11 766,0000	37 777,0000
Valeur liquidative unitaire	0,00	0,00	102,22	96,06	99,27
Capitalisation unitaire sur plus et moins-values nettes	0,00	0,00	0,05	1,67	21,13
Capitalisation unitaire sur revenu	0,00	0,00	-0,10	-2,21	-0,46

## A2. Règles et méthodes comptables

Les comptes annuels sont présentés sous la forme prévue par le règlement ANC n° 2020-07 modifié par le règlement ANC 2022-03.

Les principes généraux de la comptabilité s'appliquent :

- image fidèle, comparabilité, continuité de l'activité,
- régularité, sincérité,
- prudence,
- permanence des méthodes d'un exercice à l'autre.

Le mode de comptabilisation retenu pour l'enregistrement des produits des titres à revenu fixe est celui des intérêts encaissés.

Les entrées et les cessions de titres sont comptabilisées frais exclus.

La devise de référence de la comptabilité du portefeuille est en euro.

La durée exceptionnelle de l'exercice clos au 31 décembre 2025 est de 3 mois.

### Evènements exceptionnels

Le 31/10/2025, le fonds a changé de fonds maitre et de dénomination pour devenir UFF Actions Biodiversité . A la suite de l'exercice se clôturant le 30/09/2025, le fonds nourricier UFF ACTIONS BIODIVERSITE a eu un exercice exceptionnel de 3 mois (31/12/2025) afin de s'aligner sur la date de clôture de son fonds maitre."

### Règles d'évaluation des actifs

Les instruments financiers sont enregistrés en comptabilité selon la méthode des coûts historiques et inscrits au bilan à leur valeur actuelle qui est déterminée par la dernière valeur de marché connue ou à défaut d'existence de marché par tous moyens externes ou par recours à des modèles financiers.

Les différences entre les valeurs actuelles utilisées lors du calcul de la valeur liquidative et les coûts historiques des valeurs mobilières à leur entrée en portefeuille sont enregistrées dans des comptes « Plus ou moins values latentes ».

Les valeurs qui ne sont pas dans la devise du portefeuille sont évaluées conformément au principe énoncé ci-dessous, puis converties dans la devise du portefeuille suivant le cours des devises au jour de l'évaluation.

### OPC détenus :

Les parts ou actions d'OPC seront valorisées à la dernière valeur liquidative connue.

### Frais de gestion

Les frais de gestion et de fonctionnement recouvrent l'ensemble des frais relatifs à l'OPC : gestion financière, administrative, comptable, conservation, distribution, frais d'audit...

Ces frais sont imputés au compte de résultat de l'OPC.

Les frais de gestion n'incluent pas les frais de transaction. Pour plus de précision sur les frais effectivement facturés à l'OPC, se reporter au prospectus.

Ils sont enregistrés au prorata temporis à chaque calcul de valeur liquidative.

Ces frais recouvrent tous les frais facturés directement à l'OPCVM, à l'exception des frais de transaction. Les frais de transaction incluent les frais d'intermédiation (*courtage, impôts de bourse etc.*) et la commission de mouvement, le cas échéant, qui peut être perçue notamment par le dépositaire.

Aux frais de gestion peuvent s'ajouter

- des commissions de surperformance rémunérant la société de gestion dès lors que l'OPCVM a dépassé ses objectifs qui sont donc facturées au l'OPCVM ;
- des commissions de mouvement facturées au l'OPCVM ;
- les coûts/frais opérationnels directs et indirects découlant des techniques de gestion efficace de portefeuille. En fonction de la structure de l'OPCVM maître, des frais indirects pourront être réglés directement par le fonds. Pour plus de précision sur les frais effectivement facturés au l'OPCVM, se reporter au document d'information clé pour l'investisseur.

Avant le 31/10/2025

Frais facturés à l'OPCVM	Assiette	Taux barème
Frais de gestion financière et Frais de fonctionnement et autres services (*)	Actif net	Part A : 2,20 % TTC maximum Part N : 2,11% TTC maximum
Frais indirects maximum (commissions et frais de gestion)	Actif net	(**)
Commissions de mouvement 100% Dépositaire (pour le traitement des ordres)	Prélèvement sur chaque transaction OPC	De 10 à 25 euros HT
Commissions de surperformance	Actif net	Néant

Après le 31/10/2025 suite au changement de fonds maître

Frais facturés à l'OPCVM	Assiette	Taux barème
Frais de gestion financière et Frais de fonctionnement et autres services (*)	Actif net	Part A : 1,85 % TTC maximum Part N : 1,76% TTC maximum
Frais indirects maximum (commissions et frais de gestion)	Actif net	(**)
Commissions de mouvement 100% Dépositaire (pour le traitement des ordres)	Prélèvement sur chaque transaction OPC	De 10 à 25 euros HT
Commissions de surperformance	Actif net	Néant

(\*) Conformément à la Position-recommandation AMF DOC-2011-05, sont inclus dans les « frais de fonctionnement et autres services », les frais suivants :

- Les frais d'enregistrement et de référencement des fonds
- Les frais d'information clients et distributeurs
- Les frais des données
- Les frais de dépositaire, juridiques, audit, fiscalité, etc.
- Les frais liés au respect d'obligations réglementaires et aux reporting régulateurs

(\*\*) Le détail des frais de l'OPCVM maître, est présenté ci-dessous.

⊕ **Frais de gestion de la classe classe I-XL en euro du fonds Ofi Invest Biodiversity Global Equity, compartiment de GLOBAL FUND, Sicav de droit luxembourgeois**

Frais de gestion	Assiette	Taux / barème
Frais de gestion	Actif net	0.40%
Commission de surperformance	Actif net	Néant

#### Autres charges applicables :

La Société est soumise au Luxembourg à une taxe d'abonnement de 0,05 % par an de ses actifs nets, payable trimestriellement et calculée sur la valeur liquidative du Compartiment concerné à la fin du trimestre en question. Un taux d'imposition réduit de 0.01% par an de l'actif net sera applicable (i) aux organismes dont le seul objet est le placement collectif en instruments du marché monétaire et le placement de dépôts auprès d'établissements de crédit, (ii) aux organismes dont le seul objet est le placement collectif en dépôts auprès d'établissements de crédit et (iii) aux compartiments individuels des OPC à compartiments multiples visés par la Loi de 2010 ainsi qu'aux catégories individuelles de titres émis au sein d'un OPC ou d'un compartiment d'un OPC à compartiments multiples, à condition que les titres de ces compartiments ou catégories soient réservés à un ou plusieurs Investisseurs Institutionnels.

Le dépositaire aura droit à une commission annuelle égale à un pourcentage des actifs de chaque Compartiment ou Catégorie d'actions conforme aux pratiques du marché au Luxembourg, sous réserve d'une commission forfaitaire minimale par Compartiment de 3 000 EUR et d'un taux annuel variable prévu jusqu'à un maximum de deux pour cent (2,0 %) par an. La commission du dépositaire s'accumulera chaque jour d'évaluation et sera payable trimestriellement à terme échu sur les actifs de la Société et allouée à chaque Compartiment et Catégorie d'actions. Le dépositaire aura également droit à des frais de transaction facturés sur la base des investissements effectués par chaque Compartiment, conformément aux pratiques du marché au Luxembourg. Les commissions versées au dépositaire peuvent varier en fonction de la nature des investissements de chaque Compartiment et des pays et/ou marchés dans lesquels les investissements sont effectués. Le dépositaire aura également droit au remboursement des dépenses raisonnables qu'il aura engagées dans l'exercice de ses fonctions ou pour tout service supplémentaire

que la Société pourrait souscrire.

L'Agent d'administration, de registre et de transfert aura droit à une commission annuelle égale à un pourcentage de la valeur liquidative de chaque Compartiment ou Catégorie d'actions conforme aux pratiques du marché au Luxembourg, sous réserve d'une commission forfaitaire minimale par compartiment de 10 000 EUR et d'un taux annuel variable prévu jusqu'à un maximum de deux pour cent (2,0 %) par an. La commission d'administration, de registre et d'agent de transfert s'accumulera chaque jour d'évaluation et sera payable trimestriellement à terme échu sur les actifs de la Société et allouée à chaque compartiment et catégorie d'actions. L'Agent d'administration, de registre et de transfert aura également droit au remboursement des frais raisonnables encourus dans l'exercice de ses fonctions ou au paiement de tout service supplémentaire que la Société pourrait souscrire.

## Affectation des sommes distribuables

### Définition des sommes distribuables

Les sommes distribuables sont constituées par :

#### Le revenu :

Le revenu net augmenté du report à nouveau et majoré ou diminué du solde du compte de régularisation des revenus.

#### Les Plus et Moins-values :

Les plus-values réalisées, nettes de frais, diminuées des moins-values réalisées, nettes de frais, constatées au cours de l'exercice, augmentées des plus-values nettes de même nature constatées au cours d'exercices antérieurs n'ayant pas fait l'objet d'une distribution ou d'une capitalisation et diminuées ou augmentées du solde du compte de régularisation des plus-values.

Conformément à la réglementation pour les parts ouvrant droit à distribution :

Les sommes mentionnées « le revenu » et « les plus et moins-values » peuvent être distribuées, en tout ou partie, indépendamment l'une de l'autre.

La mise en paiement des sommes distribuables est effectuée dans un délai maximal de cinq mois suivant la clôture de l'exercice.

### Modalités d'affectation des sommes distribuables :

Part(s)	Affectation des revenus nets	Affectation des plus ou moins-values nettes réalisées
Part UFF ACTIONS BIODIVERSITE Part A	Capitalisation	Capitalisation
Part UFF ACTIONS BIODIVERSITE Part N	Capitalisation	Capitalisation

## B. Evolution des capitaux propres et passifs de financement

### B1. Evolution des capitaux propres et passifs de financement

Evolution des capitaux propres au cours de l'exercice en EUR	31/12/2025	30/09/2025
<b>Capitaux propres début d'exercice</b>	<b>70 299 048,57</b>	<b>70 656 879,23</b>
<b>Flux de l'exercice :</b>		
Souscriptions appelées (y compris la commission de souscription acquise à l'OPC)	2 748 747,23	10 901 003,38
Rachats (sous déduction de la commission de rachat acquise à l'OPC)	-7 721 281,14	-6 697 540,75
Revenus nets de l'exercice avant comptes de régularisation	-346 132,38	-1 591 778,06
Plus ou moins-values réalisées nettes avant comptes de régularisation	15 085 944,78	1 231 109,99
Variation des plus ou moins-values latentes avant comptes de régularisation	-12 420 376,92	-4 200 625,22
Distribution de l'exercice antérieur sur revenus nets	0,00	0,00
Distribution de l'exercice antérieur sur plus ou moins-values réalisées nettes	0,00	0,00
Distribution de l'exercice antérieur sur plus-values latentes	0,00	0,00
Acomptes versés au cours de l'exercice sur revenus nets	0,00	0,00
Acomptes versés au cours de l'exercice sur plus ou moins-values réalisées nettes	0,00	0,00
Acomptes versés au cours de l'exercice sur plus-values latentes	0,00	0,00
Autres éléments	0,00	0,00
<b>Capitaux propres en fin d'exercice (= Actif net)</b>	<b>67 645 950,14</b>	<b>70 299 048,57</b>

### B2. Reconstitution de la ligne « capitaux propres » des fonds de capital investissement et autres véhicules

Pour l'OPC sous revue, la présentation de cette rubrique est non requise par la réglementation comptable.

### B3. Evolution du nombre de parts au cours de l'exercice

#### B3a. Nombre de parts souscrites et rachetées pendant l'exercice

	En parts	En montant
<b>Part UFF ACTIONS BIODIVERSITE Part A</b>		
Parts souscrites durant l'exercice	122,2708	174 034,42
Parts rachetées durant l'exercice	-5 405,8225	-7 721 281,14
Solde net des souscriptions/rachats	-5 283,5517	-7 547 246,72
Nombre de parts en circulation à la fin de l'exercice	44 588,3061	
<b>Part UFF ACTIONS BIODIVERSITE Part N</b>		
Parts souscrites durant l'exercice	26 011,0000	2 574 712,81
Parts rachetées durant l'exercice	0,00	0,00
Solde net des souscriptions/rachats	26 011,0000	2 574 712,81
Nombre de parts en circulation à la fin de l'exercice	37 777,0000	

### B3b.Commissions de souscription et/ou rachat acquises

	En montant
<b>Part UFF ACTIONS BIODIVERSITE Part A</b>	
Total des commissions de souscription et/ou rachat acquises	0,00
Commissions de souscription acquises	0,00
Commissions de rachat acquises	0,00
<b>Part UFF ACTIONS BIODIVERSITE Part N</b>	
Total des commissions de souscription et/ou rachat acquises	0,00
Commissions de souscription acquises	0,00
Commissions de rachat acquises	0,00

### B4. Flux concernant le nominal appelé et remboursé sur l'exercice

Pour l'OPC sous revue, la présentation de cette rubrique est non requise par la réglementation comptable.

### B5. Flux sur les passifs de financement

Pour l'OPC sous revue, la présentation de cette rubrique est non requise par la réglementation comptable.

### B6. Ventilation de l'actif net par nature de parts

Libellé de la part Code ISIN	Affectation des revenus nets	Affectation des plus ou moins- values nettes réalisées	Devise de la part	Actif net par part	Nombre de parts	Valeur liquidative
UFF ACTIONS BIODIVERSITE Part A FR0013446838	Capitalisation	Capitalisation	EUR	63 895 519,75	44 588,3061	1 433,01
UFF ACTIONS BIODIVERSITE Part N FR001400OYI3	Capitalisation	Capitalisation	EUR	3 750 430,39	37 777,0000	99,27

## C. Informations relatives aux expositions directes et indirectes sur les différents marchés

### C1. Présentation des expositions directes par nature de marché et d'exposition

#### C1a. Exposition directe sur le marché actions (hors obligations convertibles)

Montants exprimés en milliers EUR	Exposition +/-	Ventilation des expositions significatives par pays				
		Pays 1 +/-	Pays 2 +/-	Pays 3 +/-	Pays 4 +/-	Pays 5 +/-
<b>Actif</b>						
Actions et valeurs assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>Passif</b>						
Opérations de cession sur instruments financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>Hors-bilan</b>						
Futures	0,00	NA	NA	NA	NA	NA
Options	0,00	NA	NA	NA	NA	NA
Swaps	0,00	NA	NA	NA	NA	NA
Autres instruments financiers	0,00	NA	NA	NA	NA	NA
<b>Total</b>	<b>0,00</b>					

#### C1b. Exposition sur le marché des obligations convertibles - Ventilation par pays et maturité de l'exposition

Montants exprimés en milliers EUR	Exposition +/-	Décomposition de l'exposition par maturité			Décomposition par niveau de deltas	
		<= 1 an	1<X<=5 ans	> 5 ans	<= 0,6	0,6<X<=1
<b>Total</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>

**C1c.Exposition directe sur le marché de taux (hors obligations convertibles) - Ventilation par nature de taux**

Montants exprimés en milliers EUR	Exposition  +/-	Ventilation des expositions par type de taux			
		Taux fixe	Taux variable ou révisable	Taux indexé	Autre ou sans contrepartie de taux
		+/-	+/-	+/-	+/-
<b>Actif</b>					
Dépôts	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Obligations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Titres de créances	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Comptes financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>Passif</b>					
Opérations de cession sur instruments financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Emprunts	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Comptes financiers	-97,96	0,00	0,00	0,00	-97,96
<b>Hors-bilan</b>					
Futures	NA	0,00	0,00	0,00	0,00
Options	NA	0,00	0,00	0,00	0,00
Swaps	NA	0,00	0,00	0,00	0,00
Autres instruments financiers	NA	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>Total</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>-97,96</b>

**C1d.Exposition directe sur le marché de taux (hors obligations convertibles) - Ventilation par durée résiduelle**

Montants exprimés en milliers EUR	[0 - 3 mois]	]3 - 6 mois]	]6 - 12 mois]	]1 - 3 ans]	]3 - 5 ans]	]5 - 10 ans]	>10 ans]
	(*)	(*)	(*)	(*)	(*)	(*)	(*)
	+/-	+/-	+/-	+/-	+/-	+/-	+/-
<b>Actif</b>							
Dépôts	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Obligations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Titres de créances	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Comptes financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>Passif</b>							
Opérations de cession sur instruments financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Emprunts	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Comptes financiers	-97,96	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>Hors-bilan</b>							
Futures	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Options	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Swaps	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Autres instruments	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>Total</b>	<b>-97,96</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>

(\*) L'OPC peut regrouper ou compléter les intervalles de durées résiduelles selon la pertinence des stratégies de placement et d'emprunts.

### C1e.Exposition directe sur le marché des devises

Montants exprimés en milliers EUR	Devise 1	Devise 2	Devise 3	Devise 4	Devise N
	+/-	+/-	+/-	+/-	+/-
<b>Actif</b>					
Dépôts	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Actions et valeurs assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Obligations et valeurs assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Titres de créances	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Créances	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Comptes financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>Passif</b>					
Opérations de cession sur instruments financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Emprunts	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Dettes	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Comptes financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>Hors-bilan</b>					
Devises à recevoir	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Devises à livrer	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Futures options swaps	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Autres opérations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>Total</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>

### C1f.Exposition directe aux marchés de crédit

Montants exprimés en milliers EUR	Invest. Grade	Non Invest. Grade	Non notés
	+/-	+/-	+/-
<b>Actif</b>			
Obligations convertibles en actions	0,00	0,00	0,00
Obligations et valeurs assimilées	0,00	0,00	0,00
Titres de créances	0,00	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00
<b>Passif</b>			
Opérations de cession sur instruments financiers	0,00	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00
<b>Hors-bilan</b>			
Dérivés de crédits	0,00	0,00	0,00
<b>Solde net</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>

### C1g.Exposition des opérations faisant intervenir une contrepartie

Contreparties (montants exprimés en milliers EUR)	Valeur actuelle constitutive d'une créance	Valeur actuelle constitutive d'une dette
<b>Opérations figurant à l'actif du bilan</b> Dépôts Instruments financiers à terme non compensés Créances représentatives de titres financiers reçus en pension Créances représentatives de titres donnés en garantie Créances représentatives de titres financiers prêtés Titres financiers empruntés Titres reçus en garantie Titres financiers donnés en pension Créances Collatéral espèces Dépôt de garantie espèces versé <b>Opérations figurant au passif du bilan</b> Dettes représentatives des titres donnés en pension Instruments financiers à terme non compensés Dettes Collatéral espèces		

### C2. Expositions indirectes pour les OPC de multi-gestion

Code ISIN	Dénomination de l'OPC	Société de gestion	Orientation des placements / style de gestion	Pays de domiciliation de l'OPC	Devise de la part d'OPC	Montant de l'exposition
LU2922762062	OFI BIOD.EQ. XL 2D	OFI LUX	Fonds / Actions	Luxembourg	EUR	67 695 021,93
<b>Total</b>						<b>67 695 021,93</b>

### C3. Exposition sur les portefeuilles de capital investissement

Pour l'OPC sous revue, la présentation de cette rubrique est non requise par la réglementation comptable.

### C4. Exposition sur les prêts pour les OFS

Pour l'OPC sous revue, la présentation de cette rubrique est non requise par la réglementation comptable.

## D. Autres informations relatives au bilan et au compte de résultat

### D1. Créances et dettes : ventilation par nature

	Nature de débit/crédit	31/12/2025
<b>Créances</b>		
	Ventes à règlement différé	224 716,84
<b>Total des créances</b>		<b>224 716,84</b>
<b>Dettes</b>		
	Rachats à payer	69 084,00
	Frais de gestion fixe	106 740,15
<b>Total des dettes</b>		<b>175 824,15</b>
<b>Total des créances et des dettes</b>		<b>48 892,69</b>

### D2. Frais de gestion, autres frais et charges

	31/12/2025
<b>Part UFF ACTIONS BIODIVERSITE Part A</b>	
Commissions de garantie	0,00
Frais de gestion fixes	334 277,00
Pourcentage de frais de gestion fixes	1,97
Rétrocessions des frais de gestion	0,00
<b>Part UFF ACTIONS BIODIVERSITE Part N</b>	
Commissions de garantie	0,00
Frais de gestion fixes	11 774,75
Pourcentage de frais de gestion fixes	1,83
Rétrocessions des frais de gestion	0,00

### D3. Engagements reçus et donnés

Autres engagements (par nature de produit)	31/12/2025
Garanties reçues	0,00
- dont instruments financiers reçus en garantie et non-inscrits au bilan	0,00
Garanties données	0,00
- dont instruments financiers donnés en garantie et maintenus dans leur poste d'origine	0,00
Engagements de financement reçus mais non encore tirés	0,00
Engagements de financement donnés mais non encore tirés	0,00
Autres engagements hors bilan	0,00
<b>Total</b>	<b>0,00</b>

#### D4. Autres informations

##### D4a.Valeur actuelle des instruments financiers faisant l'objet d'une acquisition temporaire

	31/12/2025
Titres pris en pension livrée	0,00
Titres empruntés	0,00

##### D4b.Instruments financiers détenus, émis et/ou gérés par le Groupe

	Code ISIN	Libellé	31/12/2025
Actions			0,00
Obligations			0,00
TCN			0,00
OPC			0,00
Instruments financiers à terme			0,00
<b>Total des titres du groupe</b>			<b>0,00</b>

## D5. Détermination et ventilation des sommes distribuables

### D5a.Affectation des sommes distribuables afférentes aux revenus nets

Affectation des sommes distribuables afférentes aux revenus nets	31/12/2025	30/09/2025
<b>Revenus nets</b>	<b>-333 448,13</b>	<b>-1 578 208,27</b>
Acomptes sur revenus nets versés au titre de l'exercice	0,00	0,00
<b>Revenus de l'exercice à affecter</b>	<b>-333 448,13</b>	<b>-1 578 208,27</b>
Report à nouveau	0,00	0,00
<b>Sommes distribuables au titre du revenu net</b>	<b>-333 448,13</b>	<b>-1 578 208,27</b>

### Part UFF ACTIONS BIODIVERSITE Part A

Affectation des sommes distribuables afférentes aux revenus nets	31/12/2025	30/09/2025
<b>Revenus nets</b>	<b>-315 765,24</b>	<b>-1 552 194,72</b>
Acomptes sur revenus nets versés au titre de l'exercice (*)	0,00	0,00
<b>Revenus de l'exercice à affecter (**)</b>	<b>-315 765,24</b>	<b>-1 552 194,72</b>
Report à nouveau	0,00	0,00
<b>Sommes distribuables au titre du revenu net</b>	<b>-315 765,24</b>	<b>-1 552 194,72</b>
<b>Affectation :</b>		
Distribution	0,00	0,00
Report à nouveau du revenu de l'exercice	0,00	0,00
Capitalisation	-315 765,24	-1 552 194,72
<b>Total</b>	<b>-315 765,24</b>	<b>-1 552 194,72</b>
<b>* Information relative aux acomptes versés</b>		
Montant unitaire	0,00	0,00
Crédits d'impôt totaux	0,00	0,00
Crédits d'impôt unitaires	0,00	0,00
<b>** Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution</b>		
Nombre de parts	0,00	0,00
Distribution unitaire restant à verser après règlement des acomptes	0,00	0,00
Crédits d'impôt attachés à la distribution du revenu	0,00	0,00

**Part UFF ACTIONS BIODIVERSITE Part N**

<b>Affectation des sommes distribuables afférentes aux revenus nets</b>	<b>31/12/2025</b>	<b>30/09/2025</b>
<b>Revenus nets</b>	<b>-17 682,89</b>	<b>-26 013,55</b>
Acomptes sur revenus nets versés au titre de l'exercice (*)	0,00	0,00
<b>Revenus de l'exercice à affecter (**)</b>	<b>-17 682,89</b>	<b>-26 013,55</b>
Report à nouveau	0,00	0,00
<b>Sommes distribuables au titre du revenu net</b>	<b>-17 682,89</b>	<b>-26 013,55</b>
<b>Affectation :</b>		
Distribution	0,00	0,00
Report à nouveau du revenu de l'exercice	0,00	0,00
Capitalisation	-17 682,89	-26 013,55
<b>Total</b>	<b>-17 682,89</b>	<b>-26 013,55</b>
<b>* Information relative aux acomptes versés</b>		
Montant unitaire	0,00	0,00
Crédits d'impôt totaux	0,00	0,00
Crédits d'impôt unitaires	0,00	0,00
<b>** Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution</b>		
Nombre de parts	0,00	0,00
Distribution unitaire restant à verser après règlement des acomptes	0,00	0,00
Crédits d'impôt attachés à la distribution du revenu	0,00	0,00

## D5b.Affectation des sommes distribuables afférentes aux plus et moins-values réalisées nettes

Affectation des sommes distribuables afférentes aux plus et moins-values réalisées nettes	31/12/2025	30/09/2025
<b>Plus ou moins-values réalisées nettes de l'exercice</b>	<b>14 401 529,36</b>	<b>1 216 043,37</b>
Acomptes sur plus et moins-values réalisées nettes versées au titre de l'exercice	0,00	0,00
<b>Plus ou moins-values réalisées nettes à affecter</b>	<b>14 401 529,36</b>	<b>1 216 043,37</b>
Plus et moins-values réalisées nettes antérieures non distribuées	0,00	0,00
<b>Sommes distribuables au titre des plus ou moins-values réalisées</b>	<b>14 401 529,36</b>	<b>1 216 043,37</b>

### Part UFF ACTIONS BIODIVERSITE Part A

Affectation des sommes distribuables afférentes aux plus et moins-values réalisées nettes	31/12/2025	30/09/2025
<b>Plus ou moins-values réalisées nettes de l'exercice</b>	<b>13 603 194,95</b>	<b>1 196 387,40</b>
Acomptes sur plus et moins-values réalisées nettes versées au titre de l'exercice (*)	0,00	0,00
<b>Plus ou moins-values réalisées nettes à affecter (**)</b>	<b>13 603 194,95</b>	<b>1 196 387,40</b>
Plus et moins-values réalisées nettes antérieures non distribuées	0,00	0,00
<b>Sommes distribuables au titre des plus ou moins-values réalisées</b>	<b>13 603 194,95</b>	<b>1 196 387,40</b>
<b>Affectation :</b>		
Distribution	0,00	0,00
Report à nouveau des plus ou moins-values réalisées nettes	0,00	0,00
Capitalisation	13 603 194,95	1 196 387,40
<b>Total</b>	<b>13 603 194,95</b>	<b>1 196 387,40</b>
<b>* Information relative aux acomptes versés</b>		
Acomptes unitaires versés	0,00	0,00
<b>** Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution</b>		
Nombre de parts	0,00	0,00
Distribution unitaire restant à verser après règlement des acomptes	0,00	0,00

### Part UFF ACTIONS BIODIVERSITE Part N

Affectation des sommes distribuables afférentes aux plus et moins-values réalisées nettes	31/12/2025	30/09/2025
<b>Plus ou moins-values réalisées nettes de l'exercice</b>	<b>798 334,41</b>	<b>19 655,97</b>
Acomptes sur plus et moins-values réalisées nettes versées au titre de l'exercice (*)	0,00	0,00
<b>Plus ou moins-values réalisées nettes à affecter (**)</b>	<b>798 334,41</b>	<b>19 655,97</b>
Plus et moins-values réalisées nettes antérieures non distribuées	0,00	0,00
<b>Sommes distribuables au titre des plus ou moins-values réalisées</b>	<b>798 334,41</b>	<b>19 655,97</b>
<b>Affectation :</b>		
Distribution	0,00	0,00
Report à nouveau des plus ou moins-values réalisées nettes	0,00	0,00
Capitalisation	798 334,41	19 655,97
<b>Total</b>	<b>798 334,41</b>	<b>19 655,97</b>
<b>* Information relative aux acomptes versés</b>		
Acomptes unitaires versés	0,00	0,00
<b>** Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution</b>		
Nombre de parts	0,00	0,00
Distribution unitaire restant à verser après règlement des acomptes	0,00	0,00

## E. Inventaire des actifs et passifs en EUR

### E1. Inventaire des éléments de bilan

Désignation des valeurs par secteur d'activité (*)	Devise	Quantité ou Nominal	Valeur actuelle	% Actif Net
<b>TITRES D'OPC</b>			<b>67 695 021,93</b>	<b>100,07</b>
<b>OPCVM</b>			<b>67 695 021,93</b>	<b>100,07</b>
<b>Gestion collective</b>			<b>67 695 021,93</b>	<b>100,07</b>
OFI BIOD.EQ. XL 2D	EUR	1 210,17	67 695 021,93	100,07
<b>Total</b>			<b>67 695 021,93</b>	<b>100,07</b>

(\*) Le secteur d'activité représente l'activité principale de l'émetteur de l'instrument financier ; il est issu de sources fiables reconnues au plan international (GICS et NACE principalement).

### E2. Inventaire des opérations à terme de devises

Type d'opération	Valeur actuelle présentée au bilan		Montant de l'exposition (*)			
	Actif	Passif	Devises à recevoir (+)		Devises à livrer (-)	
			Devise	Montant (*)	Devise	Montant (*)
<b>Total</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>		<b>0,00</b>		<b>0,00</b>

(\*) Montant déterminé selon les dispositions du règlement relatif à la présentation des expositions exprimé dans la devise de comptabilisation.

### E3. Inventaire des instruments financiers à terme

#### E3a. Inventaire des instruments financiers à terme - actions

Nature d'engagements	Quantité ou Nominal	Valeur actuelle présentée au bilan		Montant de l'exposition (*)
		Actif	Passif	+/-
<b>1. Futures</b>				
<b>Sous-total 1.</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>2. Options</b>				
<b>Sous-total 2.</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>3. Swaps</b>				
<b>Sous-total 3.</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>4. Autres instruments</b>				
<b>Sous-total 4.</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>Total</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>

(\*) Montant déterminé selon les dispositions du règlement relatif à la présentation des expositions.

### E3b. Inventaire des instruments financiers à terme - taux d'intérêts

Nature d'engagements	Quantité ou Nominal	Valeur actuelle présentée au bilan		Montant de l'exposition (*)
		Actif	Passif	+/-
<b>1. Futures</b>				
Sous-total 1.		0,00	0,00	0,00
<b>2. Options</b>				
Sous-total 2.		0,00	0,00	0,00
<b>3. Swaps</b>				
Sous-total 3.		0,00	0,00	0,00
<b>4. Autres instruments</b>				
Sous-total 4.		0,00	0,00	0,00
<b>Total</b>		0,00	0,00	0,00

(\*) Montant déterminé selon les dispositions du règlement relatif à la présentation des expositions.

### E3c. Inventaire des instruments financiers à terme - de change

Nature d'engagements	Quantité ou Nominal	Valeur actuelle présentée au bilan		Montant de l'exposition (*)
		Actif	Passif	+/-
<b>1. Futures</b>				
Sous-total 1.		0,00	0,00	0,00
<b>2. Options</b>				
Sous-total 2.		0,00	0,00	0,00
<b>3. Swaps</b>				
Sous-total 3.		0,00	0,00	0,00
<b>4. Autres instruments</b>				
Sous-total 4.		0,00	0,00	0,00
<b>Total</b>		0,00	0,00	0,00

(\*) Montant déterminé selon les dispositions du règlement relatif à la présentation des expositions.

### E3d. Inventaire des instruments financiers à terme - sur risque de crédit

Nature d'engagements	Quantité ou Nominal	Valeur actuelle présentée au bilan		Montant de l'exposition (*)
		Actif	Passif	+/-
<b>1. Futures</b>				
Sous-total 1.		0,00	0,00	0,00
<b>2. Options</b>				
Sous-total 2.		0,00	0,00	0,00
<b>3. Swaps</b>				
Sous-total 3.		0,00	0,00	0,00
<b>4. Autres instruments</b>				
Sous-total 4.		0,00	0,00	0,00
<b>Total</b>		0,00	0,00	0,00

(\*) Montant déterminé selon les dispositions du règlement relatif à la présentation des expositions.

### E3e. Inventaire des instruments financiers à terme - autres expositions

Nature d'engagements	Quantité ou Nominal	Valeur actuelle présentée au bilan		Montant de l'exposition (*)
		Actif	Passif	+/-
<b>1. Futures</b>				
Sous-total 1.		0,00	0,00	0,00
<b>2. Options</b>				
Sous-total 2.		0,00	0,00	0,00
<b>3. Swaps</b>				
Sous-total 3.		0,00	0,00	0,00
<b>4. Autres instruments</b>				
Sous-total 4.		0,00	0,00	0,00
<b>Total</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>

(\*) Montant déterminé selon les dispositions du règlement relatif à la présentation des expositions.

### E4. Inventaire des instruments financiers à terme ou des opérations à terme de devises utilisés en couverture d'une catégorie de part

L'OPC sous revue n'est pas concerné par cette rubrique.

### E5. Synthèse de l'inventaire

	Valeur actuelle présentée au bilan
Total inventaire des actifs et passifs éligibles (hors IFT)	67 695 021,93
Inventaire des IFT (hors IFT utilisés en couverture de parts émises) :	
Total opérations à terme de devises	0,00
Total instruments financiers à terme - actions	0,00
Total instruments financiers à terme - taux	0,00
Total instruments financiers à terme - change	0,00
Total instruments financiers à terme - crédit	0,00
Total instruments financiers à terme - autres expositions	0,00
Inventaire des instruments financiers à terme utilisés en couverture de parts émises	0,00
Autres actifs (+)	224 716,84
Autres passifs (-)	-273 788,63
Passifs de financement (-)	0,00
<b>Total = actif net</b>	<b>67 645 950,14</b>

Libellé de la part	Devise de la part	Nombre de parts	Valeur liquidative
Part UFF ACTIONS BIODIVERSITE Part A	EUR	44 588,3061	1 433,01
Part UFF ACTIONS BIODIVERSITE Part N	EUR	37 777,0000	99,27

Dénomination du produit :  
UFF Actions Biodiversité

Identifiant d'entité juridique :  
Part A : FR0013446838  
Part N : FR0014000Y13

## Caractéristiques environnementales et/ou sociales identiques à celles du Fonds Maître Ofi Invest Biodiversity Global Equity

Par **investissement durable**, on entend un investissement dans une activité économique qui contribue à un objectif environnemental ou social, pour autant qu'il ne cause de préjudice important à aucun de ces objectifs et que les sociétés dans lesquelles le produit financier investit appliquent des pratiques de bonne gouvernance.

La **taxinomie de l'UE** est un système de classification institué par le règlement (UE) 2020/852, qui dresse une liste d'**activités économiques durables sur le plan environnemental**. Ce règlement ne dresse pas de liste des activités économiques durables sur le plan social. Les investissements durables ayant un objectif environnemental ne sont pas nécessairement alignés sur la taxinomie.

### Ce produit financier avait-il un objectif d'investissement durable ?

**Oui**

Il a réalisé des investissements durables ayant un objectif environnemental : \_\_\_\_ %

dans des activités économiques qui sont considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE

dans des activités économiques qui ne sont pas considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE

Il a réalisé des investissements durables ayant un objectif social : \_\_\_\_ %

**Non**

Il mettait en avant des caractéristiques environnementales et/ou sociales (E/S) et, bien qu'il n'ait pas eu d'objectif d'investissement durable, il présentait une proportion de 71,82 % d'investissements durables

ayant un objectif environnemental et réalisés dans des activités économiques qui sont considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE

ayant un objectif environnemental et réalisés dans des activités économiques qui ne sont pas considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE

ayant un objectif social

Il promouvait des caractéristiques E/S, mais **n'a pas réalisé d'investissements durables**



### Dans quelle mesure les caractéristiques environnementales et/ou sociales promues par ce produit financier ont-elles été atteintes ?

Les **indicateurs de durabilité** permettent de mesurer la manière dont les caractéristiques environnementales ou sociales promues par le produit financier sont atteintes.

Ofi Invest Biodiversity Global Equity (le « **Compartiment** ») a promu des caractéristiques environnementales et/ou sociales à travers deux approches systématiques :

1. Exclusions normatives et sectorielles ;
2. Un ensemble d'exigences ESG

En effet, ce Compartiment a suivi une approche d'amélioration de la notation ESG : le score ESG moyen du portefeuille a été mesuré afin d'être significativement plus élevé (c'est-à-dire meilleur) que le score ESG moyen de l'univers ISR de référence, après élimination de 30 % de la pondération de l'indice. De plus, le dernier quintile de l'univers ISR initial tel que défini par le Score de biodiversité a été exclu de l'univers d'investissement éligible.

Le portefeuille du Compartiment a toujours été constitué d'un minimum de 70 % (en titres) réparti de la manière suivante : haute pression dans le premier quintile, moyenne pression dans les deux premiers quintiles, basse pression dans les trois premiers quintiles.

- **Quelle a été la performance des indicateurs de durabilité ?**

Au 31 décembre 2025, la performance des indicateurs de durabilité utilisés pour mesurer la performance environnementale et sociale du Compartiment est la suivante :

- **Score de biodiversité** : le Score de biodiversité du Compartiment calculé dans le cadre de la stratégie d'investissement est de **7,67** et le Score de biodiversité de son univers a atteint **6,63**
- **Score ESG** : le Score ESG moyen du portefeuille a atteint 6,57 et le Score ESG de son univers, après élimination de 30 % de la pondération de l'indice, a atteint **5,99**
- **Pourcentage du portefeuille appartenant à chaque quintile défini par le Score de biodiversité** :
  - **Q1** : 57,6 %
  - **Q2** : 27,0 %
  - **Q3** : 9,7 %
  - **Q4** : 3,5 %
  - **Q5** : 0,0 %

En outre, dans le cadre du label ISR français attribué au Compartiment, les deux indicateurs ESG suivants ont également été sélectionnés :

- Indicateur environnemental (PIN 2) : Tonnes de CO2 par million d'euros investi (niveaux 1, 2 et 3 divisés par la valeur d'entreprise, trésorerie comprise). 228,35
- Indicateur social (PIN 7 facultatif) : Nombre de cas de discrimination (moyenne pondérée) : 0,35 %

Par conséquent, au moins 70 % des actifs du Compartiment appartenait à des sociétés qui ont exercé une pression élevée au premier trimestre, une pression moyenne dans les deux premiers quintiles et une pression faible dans les trois premiers quintiles.

En outre, le Compartiment s'est conformé aux politiques résumées dans le document intitulé « Politique d'investissement – Politique d'exclusions sectorielles et normatives », disponible à l'adresse : <https://www.ofi-invest-am.com/pdf/principes-et-politiques/politique-exclusions-sectorielles-et-normatives-ofi-invest-AM.pdf>, y compris les exclusions de l'indice de référence « Paris-Aligned Benchmark » (PAB) conformément aux Orientations de l'ESMA sur les noms de fonds utilisant des termes ESG liés à la durabilité.

Le suivi des indicateurs précités dans les outils de gestion permet d'affirmer qu'il n'y a pas eu de variations significatives de la performance des indicateurs tout au long de la période de reporting considérée, entre le 1<sup>er</sup> janvier 2025 et le 31 décembre 2025.

Pour de plus amples informations sur ces indicateurs de durabilité et leur mode de calcul, veuillez vous référer au prospectus du Compartiment et à son annexe précontractuelle.

- **... et par rapport aux périodes précédentes ?**

Indicateur de durabilité	Exercice 2024	Exercice 2023
Score de biodiversité	7,57	7,47
Pourcentage du portefeuille appartenant à chaque quintile défini par le Score de biodiversité	Q1 : 52,00 % Q2 : 33,00 % Q3 : 12,00 % Q4 : 4,00 % Q5 : 0,00 %	Q1 : 16,79 % Q2 : 63,11 % Q3 : 17,82 % Q4 : 1,02 % Q5 : 0,00 %
	Au moins 70 % des actifs du Compartiment appartenait à des sociétés qui ont exercé une pression élevée au premier trimestre, une pression moyenne	

	dans les deux premiers quintiles et une pression faible dans les trois premiers quintiles.	
Score ISR du portefeuille	3,38/5	3,35/5
Score ISR de son univers (après élimination de 30 % de la pondération de l'indice)	2,80/5	2,84/5
Pourcentage du portefeuille aligné sur les caractéristiques environnementales et/ou sociales promues	100 %	99,77 %

Ces indicateurs ci-dessus n'ont fait l'objet d'aucune assurance par un auditeur ni d'aucun examen par un tiers.

- **Quels étaient les objectifs des investissements durables que le produit financier entendait notamment réaliser et comment les investissements durables effectués y ont-ils contribué ?**

**Le Compartiment s'est engagé à détenir au moins 30 % de son actif net dans des titres répondant à la définition d'investissement durable selon Ofi Invest AM.**

**Comme indiqué ci-dessus, le Compartiment détient actuellement 71,82 % de son actif net dans des émetteurs contribuant à un objectif d'investissement durable.**

Cela implique donc que ces émetteurs :

- Aient apporté une contribution positive ou un bénéfice à l'environnement et/ou à la société ;
- N'aient pas causé de préjudice important ;
- Aient fait preuve d'une bonne gouvernance.

Tous les filtres et indicateurs utilisés pour définir un investissement durable sont détaillés dans notre politique d'investissement responsable, disponible sur notre site Web à l'adresse suivante : <https://www.ofi-invest-am.com/pdf/principes-et-politiques/politique-investissement-responsable.pdf>.

Ces filtres sont configurés dans notre outil de gestion et assurés par la fourniture des indicateurs ESG nécessaires.

Les principales incidences négatives correspondent aux incidences négatives les plus significatives des décisions d'investissement sur les facteurs de durabilité liés aux questions environnementales, sociales et de personnel, au respect des droits de l'homme et à la lutte contre la corruption et les actes de corruption.

- **Dans quelle mesure les investissements durables que le produit financier a réalisés n'ont-ils pas causé de préjudice important à un objectif d'investissement durable sur le plan environnemental ou social ?**

- *Comment les indicateurs concernant les incidences négatives ont-ils été pris en considération ?*

Pour s'assurer que les émetteurs concernés n'ont pas causé de préjudice important en termes de durabilité, Ofi Invest AM a vérifié que ces émetteurs :

- N'ont pas été exposés aux indicateurs de principales incidences négatives (PIN) : 4, 10 et 14 ;
- N'ont pas participé à des activités controversées ou sensibles en termes de durabilité ;
- N'ont pas fait l'objet de controverses avec un niveau de gravité jugé très élevé.

Tous les indicateurs de principales incidences négatives obligatoires ont été pris en compte pour ces émetteurs au regard des préjudices importants par le biais des vérifications ci-dessus, ainsi que par le biais de questions de notation ESG, de suivi des controverses et de politiques d'exclusion sectorielles et normatives.

Ces filtres sont configurés dans notre outil de gestion et assurés par la disponibilité des indicateurs ESG nécessaires.

- *Les investissements durables étaient-ils conformes aux principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales et aux principes directeurs des Nations unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme ? Description détaillée :*

Pour s'assurer que les émetteurs classés comme investissements durables détenus dans le Compartiment respectent les principes de l'OCDE et les principes directeurs des Nations unies, Ofi Invest AM s'est assurée que ces émetteurs :

- N'étaient pas impliqués dans des activités liées à des types d'armes controversées, telles que les bombes à sous-munitions ou mines antipersonnel, armes biologiques, armes chimiques (PIN 14)

- N'ont pas violé les principes du Pacte mondial des Nations unies ni les principes directeurs de l'OCDE (PIN 10).

Ces filtres sont configurés dans notre outil de gestion et assurés par la disponibilité des indicateurs ESG nécessaires.

La taxinomie de l'UE établit un principe consistant à « ne pas causer de préjudice important » en vertu duquel les investissements alignés sur la taxinomie ne doivent pas causer de préjudice important aux objectifs de la taxinomie de l'UE et s'accompagne de critères spécifiques de l'Union.

Le principe consistant à « ne pas causer de préjudice important » s'applique uniquement aux investissements sous-jacents au produit financier qui prennent en compte les critères de l'Union européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental. Les investissements sous-jacents à la portion restante de ce produit financier ne prennent pas en compte les critères de l'Union européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental.

Tout autre investissement durable ne doit pas non plus causer de préjudice important aux objectifs environnementaux ou sociaux.



## Comment ce produit financier a-t-il pris en considération les principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité ?

Indicateur d'incidences négatives sur la durabilité	Élément de mesure	Unité	Périmètre	Incidence 2025	Incidence 2024	Incidence 2023	Explication	Mesures prises, mesures prévues et objectifs fixés pour la prochaine période de référence		
Émissions de gaz à effet de serre (GES)	[PIN 1] <sup>1</sup> Émissions de GES	Émissions de GES de niveau 1	Teq CO2	Portefeuille	2 216,95	2 276,96	1 629,82	Veuillez vous référer à la « Déclaration sur les principales incidences négatives des politiques d'investissement sur les facteurs de durabilité » disponible sur le site Web de la Société de gestion.	Notation ESG : ces indicateurs sont pris en compte dans l'analyse des enjeux : « Émissions de GES du processus de production » et - « Émissions de GES de la production en amont et en aval ».  Politique d'engagement climatique ; Politique de vote sur la prise de position sur le climat. Politiques d'exclusion sectorielle pour le charbon/pétrole et le gaz.  Mise en place d'un score de crédibilité des plans de transition pour se conformer au label ISR.  Renforcement des seuils d'exclusion pour les politiques du charbon, du gaz et du pétrole afin de répondre aux lignes directrices de l'ESMA.	
				Univers ISR	3 944,7	S/O	S/O			
			Taux de couverture (%)	Portefeuille	100 %	100 %	100 %			
		Univers ISR	99,73 %	S/O	S/O					
		Émissions de GES de niveau 2	Teq CO2	Portefeuille	775,88	844,04	608,71			
				Univers ISR	887,9	S/O	S/O			
	Taux de couverture (%)		Portefeuille	100 %	100 %	100 %				
	Univers ISR	99,73 %	S/O	S/O						
	Émissions de GES de niveau 3	Teq CO2	Portefeuille	20 112,37	18 712,21	12 237,36				
			Univers ISR	42 494,6	S/O	S/O				
		Taux de couverture (%)	Portefeuille	100 %	100 %	100 %				
	Univers ISR	99,73 %	S/O	S/O						
Émissions totales de GES	Teq CO2	Portefeuille	23 105,19	21 833,21	14 475,90					
		Univers ISR	47 327,3	S/O	S/O					
	Taux de couverture (%)	Portefeuille	100 %	100 %	100 %					
Univers ISR	99,73 %	S/O	S/O							
Émissions de gaz à effet de serre (GES)	[PIN 2] Empreinte carbone	Empreinte carbone Émissions de GES de niveaux 1, 2 et 3 / valeur d'entreprise, trésorerie comprise	(Teq CO2 / millions EUR)	Portefeuille	228,35	245,55	297,54	Veuillez vous référer à la « Déclaration sur les principales incidences négatives des politiques d'investissement sur les facteurs de durabilité » disponible sur le site Web de la Société de gestion.	Politique d'engagement climatique. Politique de vote sur la prise de position sur le climat. Renforcement des seuils d'exclusion pour les politiques du charbon, du gaz et du pétrole afin de répondre aux lignes directrices de l'ESMA. Mise en place d'un score de crédibilité des plans de transition pour se conformer au label ISR. Livraison d'outils à la direction pour suivre la trajectoire climatique de chaque portefeuille.	
				Univers ISR	309,8	S/O	S/O			
			Taux de couverture (%)	Portefeuille	100 %	100 %	100 %			
	Univers ISR	99,73 %	S/O	S/O						
	[PIN 3] Intensité de GES des sociétés bénéficiaires des investissements	Intensité de GES des sociétés bénéficiaires des investissements Émissions de GES de niveaux 1, 2 et 3/ PA	(Teq CO2 / millions EUR)	Portefeuille	672,21	694,84	722,34			Notation ESG : ces indicateurs sont pris en compte dans l'analyse des enjeux : « Émissions de GES du processus de production » et - « Émissions de GES de la production en amont et en aval ».
				Univers ISR	830,7	S/O	S/O			
Taux de couverture (%)			Portefeuille	100 %	100 %	100 %				
Univers ISR	99,76 %	S/O	S/O							

<sup>1</sup> Ajustement de la formule d'agrégation PIN 1 pour assurer un alignement complet avec l'annexe I du règlement SFDR.

									Politique d'engagement climatique. Politique de vote sur la prise de position sur le climat. Renforcement des seuils d'exclusion pour les politiques du charbon, du gaz et du pétrole afin de répondre aux lignes directrices de l'ESMA.
	<b>[PIN 4]</b> Exposition à des sociétés actives dans le secteur des combustibles fossiles	Part d'investissement dans des sociétés actives dans le secteur des combustibles fossiles	Part d'investissement (%)	Portefeuille Univers ISR	4 % 9,2 %	3,75 % S/O	3,72 % S/O	Veuillez vous référer à la « Déclaration sur les principales incidences négatives des politiques d'investissement sur les facteurs de durabilité » disponible sur le site Web de la Société de gestion.	Politiques d'exclusion sectorielle du charbon, du pétrole et du gaz. Politique d'engagement climatique. Politique de vote sur la prise de position sur le climat. Renforcement des seuils d'exclusion pour les politiques du charbon, du gaz et du pétrole afin de répondre aux lignes directrices de l'ESMA.
			Taux de couverture (%)	Portefeuille Univers ISR	26,15 % 99,14 %	96,9 % S/O	98,94 % S/O		
	<b>[PIN 5]</b> Part de consommation et de production d'énergie non renouvelable	Part de la consommation et de la production d'énergie des sociétés bénéficiaires d'investissement qui provient de sources d'énergie non renouvelables par rapport à celle provenant de sources d'énergie renouvelables, exprimée en pourcentage du total des ressources énergétiques	Part de la consommation d'énergie provenant de sources d'énergie non renouvelables (%)	Portefeuille Univers ISR	58,47 % 52,9 %	58 % S/O	63,45 % S/O	Veuillez vous référer à la « Déclaration sur les principales incidences négatives des politiques d'investissement sur les facteurs de durabilité » disponible sur le site Web de la Société de gestion.	Notation ESG : ces indicateurs sont pris en compte dans l'analyse des enjeux : « Émissions de GES du processus de production » et « Opportunités dans les technologies vertes ».  Analyse des controverses entourant cet enjeu.
			Taux de couverture (%)	Portefeuille Univers ISR	96,70 % 92,90 %	96,3 % S/O	96,02 % S/O		
			Part de la production d'énergie à partir de sources d'énergie non renouvelables (%)	Portefeuille Univers ISR	30,95 % 29,2 %	51 % S/O	66,38 % S/O		
			Taux de couverture (%)	Portefeuille Univers ISR	26,15 % 29,47 %	13,9 % S/O	6,03 % S/O		
	<b>[PIN 6]</b> Intensité de consommation d'énergie par secteur à fort impact climatique	Consommation d'énergie en GWh par million d'euros de chiffre d'affaires des sociétés bénéficiaires d'investissements, par secteur à fort impact climatique	(GWh/million d'euros)	Portefeuille Univers ISR	0,27 0,4	0,29 S/O	0,27 S/O		
			Taux de couverture (%)	Portefeuille Univers ISR	100 % 95,53 %	100 % S/O	98,71 % S/O		
<b>Biodiversité</b>	<b>[PIN 7]</b> Activités ayant une incidence négative sur des zones sensibles sur le plan de la biodiversité	Part des investissements effectués dans des sociétés ayant des sites/établissements situés dans ou à proximité de zones sensibles sur le plan de la biodiversité, si les activités de ces sociétés ont une incidence négative sur ces zones	Part d'investissement (%)	Portefeuille Univers ISR	2 % 95,28 %	2 % S/O	2,11 % S/O	Veuillez vous référer à la « Déclaration sur les principales incidences négatives des politiques d'investissement sur les facteurs de durabilité » disponible sur le site Web de la Société de gestion.	Notation ESG : ces indicateurs sont pris en compte dans l'analyse de l'enjeu « biodiversité ». Analyse des controverses entourant cet enjeu. Politique d'engagement en faveur de la biodiversité. Politique de protection de la biodiversité avec l'adoption d'une politique sectorielle sur l'huile de palme et sur les biocides et les produits chimiques dangereux.
			Taux de couverture (%)	Portefeuille Univers ISR	95,28 % 94,26 %	97,4 % S/O	98,6 % S/O		

Eau	[PIN 8] Rejets dans l'eau	Tonnes de rejets dans l'eau provenant des sociétés bénéficiaires d'investissements, par million d'euros investi, en moyenne pondérée	(T/million EUR de chiffre d'affaires)	Portefeuille	37 543,25	33 803,89	3 330,55	Veuillez vous référer à la « Déclaration sur les principales incidences négatives des politiques d'investissement sur les facteurs de durabilité » disponible sur le site Web de la Société de gestion.	Notation ESG : ces indicateurs sont pris en compte dans l'analyse des enjeux : « Impact de l'activité sur l'eau » ; Analyse des controverses sur cet enjeu.
				Univers ISR	6 948 202,6	S/O	S/O		
			Taux de couverture (%)	Portefeuille	8,25 %	8,6 %	6,58 %		
				Univers ISR	4,88 %	S/O	S/O		
Déchets	[PIN 9] Ratio de déchets dangereux et de déchets radioactifs	Tonnes de déchets dangereux et de déchets radioactifs produites par les sociétés bénéficiaires d'investissements, par million d'euros investi, en moyenne pondérée	(Tonnes)	Portefeuille	33,07	18,06	16,29		Notation ESG : ces indicateurs sont pris en compte dans l'analyse des enjeux : « émissions toxiques » ; « déchets d'emballages et recyclage » ; « déchets électroniques et recyclage » s'ils sont considérés comme importants. Analyse des controverses entourant ces enjeux.
				Univers ISR	Non disponible	S/O	S/O		
			Taux de couverture (%)	Portefeuille	74,69 %	70,7 %	67,53 %		
				Univers ISR	Non disponible	S/O	S/O		
<b>Indicateurs relatifs aux questions sociales, au personnel, au respect des droits de l'homme et à la lutte contre la corruption</b>									
Enjeux sociaux et en termes de ressources humaines	[PIN 10] Violations des principes du pacte mondial des Nations unies et des principes directeurs de l'OCDE pour les entreprises multinationales	Part d'investissement dans des sociétés qui ont participé à des violations des principes des Nations unies ou du Pacte mondial ou des principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales	Part d'investissement (%)	Portefeuille	0 %	0 %	0 %	Veuillez vous référer à la « Déclaration sur les principales incidences négatives des politiques d'investissement sur les facteurs de durabilité » disponible sur le site Web de la Société de gestion.	Politique d'exclusion normative sur le Pacte mondial ; Politique d'engagement sur les questions sociales (liée à la politique d'exclusion sur le Pacte mondial) ; Analyse de controverse sur les questions ESG dans leur ensemble au regard des principes directeurs de l'OCDE, y compris les questions relatives aux dix principes du Pacte mondial sur les droits de l'homme, les droits des travailleurs, le respect de l'environnement et la lutte contre la corruption/éthique des affaires.
				Univers ISR	3,4 %	S/O	S/O		
			Taux de couverture (%)	Portefeuille	97,63 %	100 %	98,94 %		
				Univers ISR	98,53 %	S/O	S/O		
	[PIN 11] Absence de processus et de mécanismes de conformité permettant de contrôler le respect du Pacte mondial des Nations unies et des principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales	Part des investissements dans des entreprises qui n'ont pas de politique de contrôle du respect des principes du Pacte mondial des Nations unies ou des principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales, ni de mécanismes de traitement des plaintes ou des litiges pour remédier à de telles violations.	Part d'investissement (%)	Portefeuille	0,35 %	35 %	0,36 %	Politique d'exclusion normative sur le Pacte mondial. Politique d'engagement social (liée à la politique d'exclusion du Pacte mondial). Analyse des controverses sur les questions ESG dans leur ensemble en ce qui concerne les principes directeurs de l'OCDE, y compris les questions relatives aux dix principes du Pacte mondial sur les droits de l'homme, les droits des travailleurs, le respect de l'environnement et la lutte contre la corruption/l'éthique des affaires.	
				Univers ISR	39,6 %	S/O	S/O		
			Taux de couverture (%)	Portefeuille	96,32 %	98,6 %	100 %		
				Univers ISR	94,85 %	S/O	S/O		
[PIN 12] Écart de rémunération entre hommes et femmes non corrigé	Écart de rémunération moyen non corrigé entre les hommes et les femmes au sein des sociétés bénéficiaires des investissements	Écart	Portefeuille	0,11	0,11	0,12	Veuillez vous référer à la « Déclaration sur les principales incidences négatives des politiques d'investissement sur les facteurs de durabilité » disponible sur le site Web de la Société de gestion.	Analyse des controverses, en particulier celles relatives à la discrimination fondée sur le genre sur le lieu de travail.	
			Univers ISR	13,3 %	S/O	S/O			
		Taux de couverture (%)	Portefeuille	66,3 %	58,9 %	59,07 %			
			Univers ISR	52,01 %	S/O	S/O			
Enjeux sociaux et en termes de ressources humaines	[PIN 13] Diversité des genres dans les organes de gouvernance	Ratio femmes/hommes moyen dans les organes de gouvernance des sociétés concernées, en pourcentage du nombre total de membres	Ratio (%)	Portefeuille	35,11 %	35 %	34,65 %	Notation ESG : ces indicateurs sont pris en compte dans l'analyse de l'enjeu :	
				Univers ISR	35,1 %	S/O	S/O		
			Taux de couverture (%)	Portefeuille	100 %	100 %	100 %		
				Univers ISR	99,87 %	S/O	S/O		

									« composition et fonctionnement du Conseil d'administration ».
									Politique de vote, seuil minimum pour les femmes au Conseil d'administration fixé à 40 %.
									Indicateur suivi pour les fonds éligibles au label ISR.
	[PIN 14] Exposition à des armes controversées (mines terrestres, armes à sous-munitions, armes chimiques ou biologiques)	Part d'investissement dans des sociétés qui participent à la fabrication ou à la vente d'armes controversées	Part d'investissement (%)	Portefeuille	0 %	0 %	Non couvert	Veuillez vous référer à la « Déclaration sur les principales incidences négatives des politiques d'investissement sur les facteurs de durabilité » disponible sur le site Web de la Société de gestion.	Politique d'exclusion sur les armes controversées pour neuf types d'armes, y compris les mines antipersonnel, les armes à sous-munitions, les armes chimiques et les armes biologiques.
				Univers ISR	1 %	S/O	S/O		
			Taux de couverture (%)	Portefeuille	100 %	100 %	Non couvert		
				Univers ISR	99,66 %	S/O	S/O		
Indicateurs complémentaires relatifs à des enjeux sociaux et environnementaux									
Eau, déchets et autres matières	Investissements dans des sociétés productrices de produits chimiques	Part d'investissement dans des sociétés dont les activités relèvent de l'annexe I, Division 20.2, du règlement (CE) no 1893/2006	Part d'investissement (%)	Portefeuille	0 %	0 %	0 %	Veuillez vous référer à la « Déclaration sur les principales incidences négatives des politiques d'investissement sur les facteurs de durabilité » disponible sur le site Web de la Société de gestion.	Indicateurs de suivi ESG de la convergence des fonds avec indicateurs d'incidences négatives (PIN). Mise en place d'une politique d'exclusion et d'engagement sur les biocides et les produits chimiques dangereux
				Univers ISR	1 %	S/O	S/O		
			Taux de couverture (%)	Portefeuille	96 %	96,9 %	98,94 %		
				Univers ISR	99,14 %	S/O	S/O		
Questions sociales et de personnel	Cas de discrimination	Nombre de cas de discrimination dans les sociétés concernées, en moyenne pondérée	Part d'investissement (%)	Portefeuille	0,35	S/O	S/O	Veuillez vous référer à la « Déclaration sur les principales incidences négatives des politiques d'investissement sur les facteurs de durabilité » disponible sur le site Web de la Société de gestion.	Notation ESG : ces indicateurs sont pris en compte dans l'analyse des enjeux : « Gestion du travail » et « Développement du capital humain ». Analyse des controverses relatives à cet enjeu.
				Univers ISR	0,8	S/O	S/O		
			Taux de couverture (%)	Portefeuille	99 %	S/O	S/O		
				Univers ISR	98,52 %	S/O	S/O		
Lutte contre la corruption	Mesures insuffisantes prises pour remédier au non-respect des normes anti-corrupcion	Part d'investissement dans des entités qui n'ont pas pris de mesures suffisantes pour remédier au non-respect des normes anti-corrupcion	Part d'investissement (%)	Portefeuille	4 %	2 %	0 %	Veuillez vous référer à la « Déclaration sur les principales incidences négatives des politiques d'investissement sur les facteurs de durabilité » disponible sur le site Web de la Société de gestion.	Notation ESG : ces indicateurs sont pris en compte dans l'analyse des enjeux : Pratiques commerciales. Analyse des controverses relatives à cet enjeu. Politique d'engagement social (liée à la politique d'exclusion en cas de controverses relatives au principe n° 10 du Pacte mondial).
				Univers ISR	12,9 %	S/O	S/O		
			Taux de couverture (%)	Portefeuille	100 %	100 %	98,94 %		
				Univers ISR	98,52 %	S/O	S/O		

➤ Des informations plus détaillées sur la prise en compte des principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité sont disponibles dans la déclaration relative aux principales incidences négatives des décisions d'investissement sur les facteurs de durabilité, publiée sur le site internet de la Société de gestion : <https://www.ofi-invest-am.com/en/sustainable-finance>

➤ Mesures prises<sup>2</sup>, mesures prévues et objectifs fixés pour la période de référence :

[PIN 1] <sup>3</sup>	Notation ESG : Les indicateurs suivants sont intégrés dans l'évaluation des enjeux clés : « Émissions de GES du processus de production » et « Émissions de GES liées aux activités en amont et en aval ». Cela comprend un examen des controverses connexes, une politique d'engagement axée sur le climat, une politique de vote sur les résolutions de prise de position sur le climat, des politiques d'exclusion sectorielle couvrant le charbon, le pétrole et le gaz et la surveillance des émissions financées (scopes 1 et 2) pour les fonds éligibles au label ISR.
[PIN 2] :	Politique d'engagement climatique / Politique de vote sur la prise de position sur le climat.
[PIN 3] :	Notation ESG : Les indicateurs suivants sont pris en compte dans l'analyse des enjeux importants : « Émissions de GES du processus de production » et « Émissions de GES liées aux activités en amont et en aval », ainsi que la politique d'engagement climatique et la politique de vote sur la prise de position sur le climat.
[PIN 4] :	Politiques d'exclusion sectorielle pour le charbon, le pétrole et le gaz / Politique d'engagement climatique / Politique de vote sur la prise de position sur le climat
[PIN 5] :	Notation ESG : Les indicateurs suivants sont pris en compte dans l'analyse de cet enjeu : « Émissions de GES du processus de production » et « Opportunités dans les technologies vertes ». Cela comprend une analyse des controverses liées à cet enjeu et, le cas échéant, une politique d'engagement climatique.
[PIN 6] :	Notation ESG : Les indicateurs suivants sont pris en compte dans l'analyse de cet enjeu : « Émissions de GES du processus de production » et « Opportunités dans les technologies vertes ». Le cas échéant, une politique d'engagement climatique peut également être envisagée.
[PIN 7] <sup>4</sup>	Notation ESG : Les indicateurs suivants sont pris en compte dans l'analyse de cet enjeu : « Biodiversité », un examen des controverses liées à cet enjeu, une politique d'engagement en faveur de la biodiversité et un cadre de protection de la biodiversité, y compris l'adoption d'une politique sectorielle spécifique sur l'huile de palme.
[PIN 8] :	Notation ESG : Les indicateurs suivants sont pris en compte dans l'analyse de cet enjeu : « Impact des activités de l'entreprise sur l'eau. » Cela comprend également un examen des controverses liées à cet enjeu.
[PIN 9] :	Notation ESG : Les indicateurs suivants sont pris en compte dans l'analyse des enjeux : « Rejets toxiques », « Déchets d'emballages et recyclage » et « Déchets électroniques et recyclage », lorsqu'ils sont jugés importants. Cela comprend également une analyse des controverses liées à ces enjeux.
[PIN 10] :	Politique d'exclusion normative basée sur le Pacte mondial des Nations unies / Politique d'engagement social (liée à la politique d'exclusion du Pacte mondial) / Analyse des controverses liées aux questions ESG dans leur ensemble par rapport aux principes directeurs de l'OCDE, y compris les questions liées aux dix principes du Pacte mondial des Nations unies sur les droits de l'homme, les droits du travail, la protection de l'environnement et la lutte contre la corruption / éthique des affaires / Indicateur suivi pour les fonds éligibles au label ISR.
[PIN 11] :	Politique d'exclusion normative basée sur le Pacte mondial des Nations unies / Politique d'engagement social (liée à la politique d'exclusion du Pacte mondial) / Analyse des controverses liées aux questions ESG dans leur ensemble par rapport aux principes directeurs de l'OCDE, y compris les questions liées aux dix principes du Pacte mondial des Nations unies sur les droits de l'homme, les droits du travail, la protection de l'environnement et la lutte contre la corruption / éthique des affaires.
[PIN 12] :	Analyse des controverses, en particulier celles liées à la discrimination fondée sur le genre sur le lieu de travail.
[PIN 13] :	Notation ESG : Les indicateurs suivants sont pris en compte dans l'analyse de cet enjeu : « Composition et fonctionnement du Conseil d'administration. » Cela comprend une politique d'engagement, en particulier en ce qui concerne l'engagement avant l'AGA, une politique de vote avec un seuil minimum de diversité de genre du Conseil d'administration fixé à 40 % et un indicateur suivi pour les fonds éligibles au label ISR.
[PIN 14] :	Politique d'exclusion sur les armes controversées couvrant neuf types d'armes, y compris les mines antipersonnel, les armes à sous-munitions, les armes chimiques et les armes biologiques.

<sup>2</sup> Mesures complémentaires pour toutes les PIN : alignement des indicateurs de suivi ESG des fonds sur les indicateurs des principales incidences négatives (PIN).

<sup>3</sup> Mesure complémentaire – PIN 1 : fourniture d'outils aux gestionnaires de portefeuille pour orienter la trajectoire climatique de chaque portefeuille ; mise en œuvre d'un score de crédibilité du plan de transition pour ajuster la trajectoire déclarée ; renforcement des seuils d'exclusion dans le cadre des politiques du charbon, du pétrole et du gaz.

<sup>4</sup> Mesures complémentaires – PIN 7 : stratégie d'exclusion et d'engagement relative aux biocides et aux produits chimiques dangereux (applicable en 2024).

Eau, déchets et autres matières	Mise en place d'une politique d'exclusion et d'engagement relative aux biocides et produits chimiques dangereux (applicable en 2024).
Lutte contre la corruption	Notation ESG : Les indicateurs suivants sont pris en compte dans l'analyse de cet enjeu : « Pratiques commerciales. » Cela comprend un examen des controverses liées à cet enjeu et une politique d'engagement social (liée à la politique d'exclusion déclenchée par les controverses liées au principe n° 10 du Pacte mondial des Nations unies)



## Quels ont été les principaux investissements de ce produit financier ?

Au 31 décembre 2025, les principaux investissements du Compartiment étaient les suivants :

La liste comprend les investissements constituant la plus grande proportion des investissements du produit financier au cours de la période de référence, à savoir du 1<sup>er</sup> janvier 2025 au 31 décembre 2025.

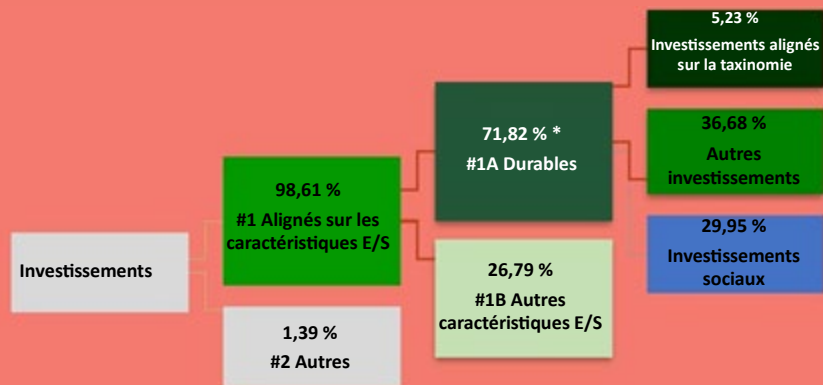
Investissements les plus importants	Secteur	% de l'actif	Pays
(15/15)		40,87 %	
NVIDIA CORP	Informatique	7,14 %	États-Unis
MICROSOFT CORP	Informatique	5,72 %	États-Unis
BROADCOM INC	Informatique	3,24 %	États-Unis
BANK OF NEW YORK MELLON CORP	Finance	2,37 %	États-Unis
KURITA WATER INDUSTRIES LTD	Industrie	2,29 %	Japon
ENEL	Services publics	2,26 %	Italie
ING GROEP NV	Finance	2,21 %	Pays-Bas
TOYOTA MOTOR CORP	Biens de consommation cyclique	2,16 %	Japon
CAIXABANK SA	Finance	2,12 %	Espagne
INTESA SANPAOLO	Finance	2,07 %	Italie
XYLEM INC	Industrie	1,95 %	États-Unis
SSE PLC	Services publics	1,93 %	Royaume-Uni
CATERPILLAR INC	Industrie	1,90 %	États-Unis
MUENCHENER RUECKVERSICHERUNGS-GESE	Finance	1,76 %	Allemagne
ELI LILLY	Santé	1,74 %	États-Unis



## Quelle était la proportion des investissements liés à la durabilité ?

### • Quelle était l'allocation des actifs ?

L'allocation des actifs décrit la proportion d'investissements dans des actifs spécifiques.



La catégorie **#1 Alignés sur les caractéristiques E/S** inclut les investissements du produit financier utilisés pour atteindre les caractéristiques environnementales ou sociales promues par le produit financier.

La catégorie **#2 Autres** inclut les investissements restants du produit financier qui ne sont ni alignés sur les caractéristiques environnementales ou sociales, ni considérés comme des investissements durables.

La catégorie **#1 Alignés sur les caractéristiques E/S** comprend :

- La sous-catégorie **#1A Durables** couvrant les investissements durables ayant des objectifs environnementaux ou sociaux.

\* L'écart entre la part des investissements durables et le total combiné des trois composantes — Alignés sur la taxinomie, Autres investissements environnementaux et Investissements sociaux — peut résulter de certains émetteurs qui, bien qu'une partie de leurs investissements soit alignés sur la taxinomie, ne sont pas automatiquement classés comme investissements durables.

- La sous-catégorie **#1B Autres caractéristiques E/S** couvrant les investissements alignés sur les caractéristiques environnementales ou sociales qui ne sont pas considérés comme des investissements durables.

Au 31 décembre 2025, le Compartiment avait **98,61 %** de ses investissements en actifs nets promouvant des caractéristiques environnementales et sociales (#1 Alignés sur les caractéristiques E/S).

En outre, le Compartiment détient actuellement **71,82 %** de son actif net dans des émetteurs contribuant à un objectif d'investissement durable, dont **41,83 %** avaient un objectif environnemental et **29,95 %** un objectif social.

Le Compartiment avait 1,39 % de ses investissements en actifs nets qui n'étaient ni alignés sur les caractéristiques environnementales et sociales, ni considérés comme des investissements durables #2 Autres. Ces investissements ont consisté en :

- trésorerie et/ou équivalent de trésorerie
- instruments dérivés
- titres de participation qui ne peuvent pas faire l'objet d'une notation ESG ou ISR.

Bien que cette catégorie n'ait pas de notation ESG et qu'aucune garantie environnementale et sociale minimale n'ait été mise en place, son utilisation n'a pas modifié de manière significative ou permanente les caractéristiques environnementales et/ou sociales promues par le Compartiment.

Le Compartiment s'est donc conformé à l'allocation d'actifs prévue :

- Un minimum de **90 %** des investissements du Compartiment appartenant à la poche #1 Alignés sur les caractéristiques E/S
- Un minimum de **30 %** des investissements du Compartiment appartenant à la poche #1A Durables
- Un maximum de **10 %** de ses investissements appartenant à la poche #2 Autres, y compris les titres de participation qui ne peuvent pas faire l'objet d'une notation ESG ou ISR et la trésorerie et/ou équivalent de trésorerie détenus à des fins de liquidité ou les instruments dérivés.
- **Dans quels secteurs économiques les investissements ont-ils été réalisés ?**

Au 31 décembre 2025, la répartition sectorielle des actifs investis était la suivante :

Secteur	Sous-secteur	
<b>Informatique</b>		<b>27,13 %</b>
Informatique	Semi-conducteurs et équipements à semi-conducteurs	19,28 %
Informatique	Logiciels	7,27 %
Informatique	Équipements électroniques, instruments et composants	0,58 %
<b>Industrie</b>		<b>16,07 %</b>
Industrie	Machines	9,44 %
Industrie	Construction et ingénierie	2,55 %
Industrie	Services et fournitures aux entreprises	1,52 %
Industrie	Produits de construction	1,35 %
Industrie	Équipements électriques	1,22 %
<b>Finance</b>		<b>11,89 %</b>
Finance	Banques	7,76 %
Finance	Marchés des capitaux	2,37 %
Finance	Insurance	1,76 %
<b>Biens de consommation de base</b>		<b>9,65 %</b>
Biens de consommation de base	Produits alimentaires	4,21 %
Biens de consommation de base	Produits de soins personnels	1,88 %
Biens de consommation de base	Boissons	1,25 %
Biens de consommation de base	Produits ménagers	1,25 %
Biens de consommation de base	Distribution et vente au détail de biens de consommation de base	1,06 %
<b>Santé</b>		<b>9,45 %</b>
Santé	Équipements de santé et fournitures	4,49 %

Pour être conforme à la taxinomie de l'UE, les critères applicables au **gaz fossile** comprennent des limitations des émissions et le passage à l'électricité d'origine renouvelable à partir de carburants à faible teneur en carbone d'ici à la fin de 2035. En ce qui concerne l'**énergie nucléaire**, les critères comprennent des règles complètes en matière de sûreté nucléaire et de gestion des déchets.

Les **activités habilitantes** permettent directement à d'autres activités de contribuer de manière substantielle à la réalisation d'un objectif environnemental.

Les **activités transitoires** sont des activités pour lesquelles il n'existe pas encore de solutions de remplacement sobres en carbone et, entre autres, dont les niveaux d'émission de gaz à effet de serre correspondent aux meilleures performances réalisables.

Santé	Produits pharmaceutiques	3,60 %
Santé	Biotechnologies	1,35 %
<b>Biens de consommation cyclique</b>		<b>9,34 %</b>
Biens de consommation cyclique	Automobile	3,81 %
Biens de consommation cyclique	Textile et habillement	3,33 %
Biens de consommation cyclique	Distribution spécialisée	1,51 %
Biens de consommation cyclique	Composants automobiles	0,69 %
<b>Matériaux</b>		<b>8,59 %</b>
Matériaux	Produits chimiques	3,41 %
Matériaux	Conteneurs et emballage	1,52 %
Matériaux	Matériaux de construction	1,49 %
Matériaux	Mines et métaux	1,40 %
Matériaux	Papier et industrie du bois	0,76 %
<b>Services publics</b>		<b>5,22 %</b>
Services publics	Électricité	4,19 %
Services publics	Producteurs indépendants d'électricité et d'électricité renouvelable	1,03 %
<b>Services de communication</b>		<b>1,88 %</b>
Services de communication	Services de télécommunications diversifiés	1,88 %
<b>Autres</b>		<b>0,76 %</b>
Exploration, exploitation minière, extraction, production, traitement, stockage, raffinage ou distribution, y compris le transport, le stockage et le commerce, de combustibles fossiles		<b>1,40 %</b>



### Dans quelle mesure les investissements durables ayant un objectif environnemental étaient-ils alignés sur la taxinomie de l'UE ?

Au 31 décembre 2025, la proportion d'investissements durables ayant un objectif environnemental aligné sur la taxinomie dans le portefeuille était de 5,23 % (sur la base du chiffre d'affaires). Ces investissements ont notamment contribué à l'objectif de durabilité environnementale de l'atténuation du changement climatique.

Ces indicateurs ci-dessus n'ont fait l'objet d'aucune assurance par un auditeur ni d'aucun examen par un tiers.

- **Le produit financier a-t-il investi dans des activités liées au gaz fossile et/ou à l'énergie nucléaire conformes à la taxinomie de l'UE<sup>5</sup> ?**

**Oui**

- Dans le gaz fossile
- Dans l'énergie nucléaire

**Non**

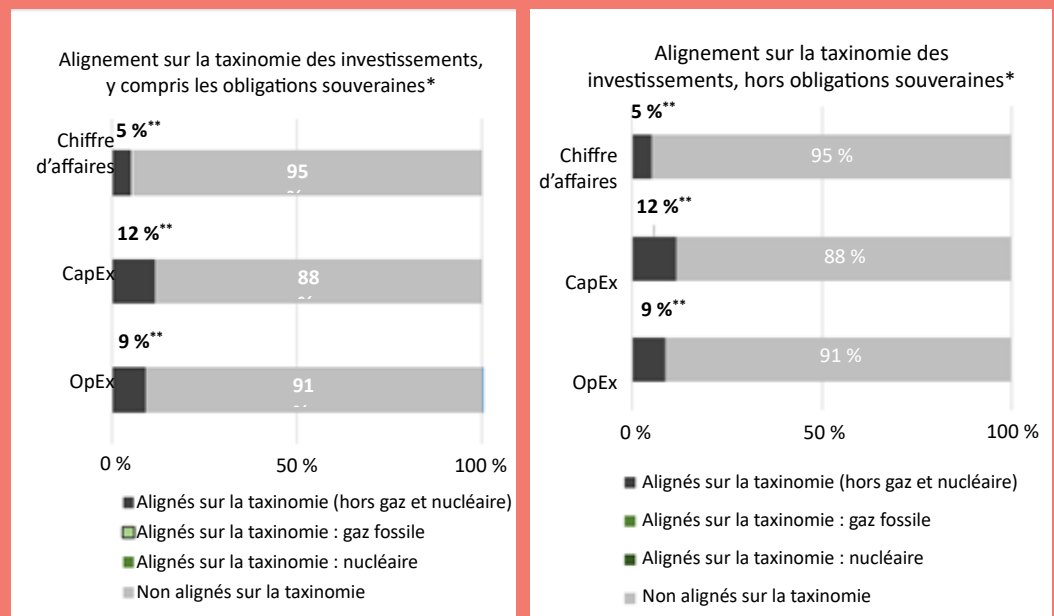
<sup>5</sup> Les activités liées au gaz fossile et/ou au nucléaire ne seront conformes à la taxinomie de l'UE que si elles contribuent à limiter le changement climatique (« atténuation du changement climatique ») et ne causent de préjudice important à aucun objectif de la taxinomie de l'UE – voir la note explicative dans la marge de gauche.

L'ensemble des critères applicables aux activités économiques dans les secteurs du gaz fossile et de l'énergie nucléaire qui sont conformes à la taxinomie de l'UE sont définis dans le règlement délégué (UE) 2022/1214 de la Commission.

Les activités alignées sur la taxinomie sont exprimées en pourcentage :

- du **chiffre d'affaires** pour refléter la proportion des revenus provenant des activités vertes des sociétés dans lesquelles le produit financier investit
- des **dépenses d'investissement (CapEx)** pour montrer les investissements verts réalisés par les sociétés dans lesquelles le produit financier investit, pour une transition vers une économie verte par exemple
- des **dépenses d'exploitation (OpEx)** pour refléter les activités opérationnelles vertes des sociétés dans lesquelles le produit financier a investi.

Les graphiques ci-dessous font apparaître en vert le pourcentage d'investissements alignés sur la taxinomie de l'UE. Étant donné qu'il n'existe pas de méthodologie appropriée pour déterminer l'alignement des obligations souveraines\* sur la taxinomie, le premier graphique représente l'alignement sur la taxinomie par rapport à tous les investissements du produit financier, y compris les obligations souveraines, tandis que le deuxième graphique représente l'alignement sur la taxinomie uniquement par rapport aux investissements du produit financier autres que les obligations souveraines.



\*\* Le pourcentage correspond aux investissements agrégés alignés sur la taxinomie : hors gaz et nucléaire, gaz fossile et nucléaire. Les données fractionnées ne sont pas disponibles.

• **Quelle a été la proportion d'investissements réalisés dans des activités transitoires et habilitantes ?**

Au 31 décembre 2025, la proportion d'investissements dans des activités transitoires et habilitantes du portefeuille était de 3,60 %.

• **Comment le pourcentage d'investissements alignés sur la taxinomie de l'UE a-t-il été comparé aux périodes de référence précédentes ?**

Données non disponibles.

Sont des investissements durables ayant un objectif environnemental qui ne tiennent pas compte des critères applicables aux activités économiques durables sur le plan environnemental au titre du règlement (UE) 2010/852.

• **Quelle était la proportion d'investissements durables ayant un objectif environnemental qui n'étaient pas alignés sur la taxinomie de l'UE ?**

La proportion d'investissements durables ayant un objectif environnemental qui n'étaient pas alignés sur la taxinomie était de 36,68 %.

• **Quelle était la proportion d'investissements durables sur le plan social ?**

La proportion d'investissements durables sur le plan social était de 29,95 %.



**Quels étaient les investissements inclus dans la catégorie « autres », quelle était leur finalité et étaient-ils couverts par des garanties environnementales ou sociales minimales ?**

Ces investissements ont consisté en :

- trésorerie et/ou équivalent de trésorerie
- instruments dérivés
- titres de participation qui ne peuvent pas faire l'objet d'une notation ESG ou ISR.

Bien que cette catégorie n'ait pas de notation ESG et qu'aucune garantie environnementale et sociale minimale n'ait été mise en place, son utilisation n'a pas modifié de manière significative ou permanente les caractéristiques environnementales et/ou sociales promues par le Compartiment.



**Quelles mesures ont été prises pour atteindre les caractéristiques environnementales et/ou sociales au cours de la période de référence ?**

Afin d'atteindre les caractéristiques environnementales et/ou sociales au cours de la période de référence, toutes les données ESG ont été mises à la disposition des gestionnaires dans les outils de gestion et les différentes exigences ESG ont été définies et suivies au sein de ces mêmes outils.



**Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de référence ?**

L'univers de comparaison ISR de ce produit financier comprend les titres composant l'indice MSCI World.

- **En quoi l'indice de référence différerait-il d'un indice de marché large ?**

Non applicable.

- **Quelle a été la performance de ce produit financier au regard des indicateurs de durabilité visant à déterminer l'alignement de l'indice de référence sur les caractéristiques environnementales ou sociales promues ?**

Non applicable.

- **Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de référence ?**

Non applicable.

- **Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de marché large ?**

Non applicable.

Les indices de référence sont des indices permettant de mesurer si le produit financier atteint les caractéristiques environnementales ou sociales qu'il promeut.